



Assemblée générale

Soixante-deuxième session

83^e séance plénière

Mercredi 13 février 2008, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Kerim (Ex-République yougoslave de Macédoine)

*En l'absence du Président, M. Jallow (Gambie),
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 15 h 10.

Débat thématique intitulé « Faire face aux changements climatiques : les Nations Unies et le monde au travail »

Points 48, 54 et 116 de l'ordre du jour (suite)

Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Développement durable

Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire

Rapport du Secrétaire général (A/62/644)

Le Président par intérim (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole au Représentant permanent de l'Allemagne, M. Thomas Matussek.

M. Matussek (Allemagne) (parle en anglais) : Tout d'abord, nous nous réjouissons que le Président Srgjan Kerim ait organisé ce débat de l'Assemblée générale qui arrive à point nommé. Il importe à présent de maintenir le degré élevé d'attention et de prise de conscience qui a été atteint au long de l'année dernière.

L'Allemagne s'associe à la déclaration prononcée par le Ministre slovène de l'environnement et de l'aménagement du territoire, M. Janez Podobnik, au nom de l'Union européenne.

L'année 2007 aura vu la lutte contre les changements climatiques acquérir un élan politique aux proportions inédites. Les conclusions du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) sont parfaitement claires : les effets des changements climatiques seront dramatiques si nous ne prenons pas des mesures décisives.

L'Allemagne s'enorgueillit d'avoir préparé le terrain à la prise de décisions novatrices au niveau de l'Union pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, durant sa présidence de l'Union européenne au printemps 2007. Au Sommet du Groupe des Huit (G-8) que nous avons accueilli à Heiligendamm, nous avons posé de nouveaux jalons sur cette voie, en particulier en marquant notre ferme adhésion au processus engagé par l'ONU dans le domaine climatique. Nos dirigeants ont confirmé cet engagement, pour ainsi dire à l'unisson, lors de la réunion de haut niveau que le Secrétaire général a organisée le 24 septembre. Puis, à Bali, nous avons donné le coup d'envoi au processus de négociations appelé à se conclure en 2009 sur l'adoption d'un nouvel accord général et mondial concernant l'après-2012. Ce qui est sûr, c'est que le système des Nations Unies est le cadre multilatéral approprié pour mettre en place le futur régime de lutte contre les changements climatiques.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



Nous, les pays industrialisés, devons rester la locomotive de ces efforts. C'est une question d'équité et de crédibilité. Nous, les pays industrialisés, devons réduire nos émissions de gaz à effet de serre à hauteur de 25 à 40 % par rapport aux niveaux de 1990, ainsi que le GIEC l'a déclaré.

L'Union européenne veut, d'ici à 2020, réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 30 % par rapport aux niveaux de 1990 dans le cadre d'un accord international. Pour sa part, l'Allemagne vise même une baisse de 40 %. Le Gouvernement allemand a adopté en 2007 un plan directeur intégré sur les questions climatiques et énergétiques qui repose principalement sur le rendement énergétique et les énergies renouvelables. J'en soulignerai les aspects suivants.

Nous allons massivement diffuser les énergies renouvelables. Dans le secteur électrique, nous allons, d'ici à 2020, doubler la part des énergies renouvelables par rapport au niveau actuel, qui s'élève à 14 %, et nous visons une part de 14 % dans le secteur thermique. Nous allons élever les normes de rendement énergétique de 30 % d'ici à 2009 et encore de 30 % après 2012. Plus de 2,3 milliards de dollars par an vont être consacrés à la modernisation des systèmes énergétiques des constructions.

Nous restons convaincus qu'il est possible et peu coûteux de restructurer nos économies sans affecter le climat. Une politique climatique ambitieuse ne constitue pas un obstacle pour une croissance économique durable. Au contraire, il est économiquement rationnel de protéger le climat. C'est une force motrice pour l'innovation et l'emploi. En Allemagne, chaque milliard d'euros dépensé pour moderniser les structures en place à des fins d'économie d'énergie garantit ou crée quelque 25 000 emplois dans le secteur du bâtiment et de l'artisanat. Au cours des 10 dernières années, environ 214 000 emplois ont été créés dans le secteur des énergies renouvelables, dont 60 000 dans le seul secteur de l'énergie éolienne.

Le rôle du secteur privé dans la lutte contre les changements climatiques est universellement reconnu. La question des partenariats public-privé, qui a été soulevée dans nos réunions-débats, revêt une importance cruciale. L'action mondiale accroît la rentabilité des efforts et les chances de réaliser davantage à investissement égal.

Les changements climatiques sont avant tout un obstacle pour le développement durable. Sans des conditions climatiques stables et prévisibles, nous ne pouvons atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Cela dit, les changements climatiques recouvrent une réalité plus grande encore. Ils représentent le problème le plus universel et le plus vaste qui soit. Comme cela a été dit, ils mettent en péril l'existence même de certains pays, puisqu'ils se font ressentir dans de nombreux domaines, tels que la santé, la sécurité, les migrations et la nutrition.

L'Allemagne continuera de soutenir les efforts déployés à l'échelle internationale pour combattre les effets néfastes des changements climatiques et pour parvenir à un accord mondial. Or, ce n'est qu'à l'ONU que tous les pays pourront être entendus et pris en compte. Seul le système des Nations Unies peut s'attaquer de façon cohérente aux défis complémentaires que soulèvent le développement et les changements climatiques.

Le système des Nations Unies doit agir sur la base d'une stratégie cohérente, qui définit les objectifs communs et les priorités générales et fait clairement ressortir les avantages comparatifs des entités de l'ONU dans la lutte contre les changements climatiques. Le rapport du Secrétaire général (A/62/644) peut servir de tremplin. Il affirme sans ambages que l'ONU doit être davantage que la somme de ses composantes. Le véritable défi consiste à élaborer et à mener à bien des stratégies intégrées. L'ensemble du système des Nations Unies doit renforcer son action face aux problèmes d'envergure mondiale et veiller à intervenir sur un front uni.

La grande question de demain sera comment financer les efforts d'atténuation et d'adaptation ainsi que les transferts technologiques. Tout cela exige de nouveaux concepts originaux. Comme on l'a vu dans les réunions-débats interactifs, l'ONU doit servir de lieu de rencontre aux différents acteurs du privé et du public. Le système des Nations Unies doit renforcer ses capacités de travail en réseau ainsi que la coordination de l'action internationale collective. Par conséquent, du fait de sa position privilégiée pour s'attaquer aux problèmes urgents des changements climatiques, l'ONU doit resserrer sa coopération à l'échelle du système.

Comme la Chancelière Merkel l'a souligné ici, à New York, en septembre dernier (voir A/62/PV.5), la

protection du climat mettra à l'épreuve la capacité de la communauté internationale à agir avec efficacité au XXI^e siècle. L'ONU est au centre de ce processus. L'Allemagne est résolue à assumer ses responsabilités. Nous nous réjouissons à la perspective de coopérer avec l'ensemble de nos partenaires au sein de l'ONU.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Arabie saoudite, M. Aysar Tayeb.

M. Tayeb (Arabie saoudite) (*parle en anglais*) : Monsieur, je vous remercie, vous-même ainsi que le Président de l'Assemblée générale, M. Srgjan Kerim, de l'organisation de la présente séance ainsi que de l'attention constante que l'ONU accorde à la question des changements climatiques.

Je m'associe aux déclarations prononcées par le représentant d'Antigua-et-Barbuda au nom du Groupe des 77 et de la Chine à la 80^e séance et par le Représentant permanent de l'Algérie au nom du Groupe des États arabes à la 81^e séance.

L'Arabie saoudite partage les préoccupations du monde à l'égard des changements climatiques et des difficultés qu'ils posent, et nous sommes résolus à travailler ensemble afin de trouver les solutions appropriées.

Au sommet de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) qui s'est tenu à Riyad il y a quelques mois, l'Arabie saoudite s'est engagée à verser 300 millions de dollars à un nouveau fonds destiné à appuyer la recherche sur l'énergie, l'environnement et les changements climatiques. Cet engagement a été accompagné par des annonces de contributions de la part du Koweït, du Qatar et des Émirats arabes unis, portant cette somme à 750 millions de dollars. De nombreux autres efforts ont été déployés au niveau national, mais le temps imparti ne permet pas d'en parler dans les détails. Je me contenterai de dire que nous sommes déterminés à assumer notre juste part de responsabilité.

Lundi, nous avons entendu des exposés et des débats d'experts riches d'enseignements. Les idées qui en sont ressorties portent notamment sur le rôle important joué par les partenariats et la pleine participation du secteur privé et de la société civile. Une autre idée a trait aux liens étroits entre les changements climatiques et le développement. Le

développement et les changements climatiques sont liés et doivent être abordés ensemble.

Il y a moins d'une année, ici à New York, la Commission du développement durable a tenu des débats sur les changements climatiques et sur l'énergie au service du développement durable. Il est ressorti très clairement de ces débats que l'énergie est une condition indispensable préalable au développement.

Pour atteindre les objectifs énoncés dans la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et relever le défi des changements climatiques sans saper le processus du développement, il nous faut trouver des solutions pratiques qui permettent de réduire les émissions tout en maintenant la régularité du cycle de l'énergie afin de satisfaire aux besoins énergétiques croissants nécessaires pour le développement. À cet égard, nous devons veiller à ce que les mesures d'atténuation ne créent pas de distorsion du marché qui perturberait l'offre d'énergie et le processus de développement. Les solutions qu'offre la technologie, comme la fixation et le stockage du carbone, constituent des solutions satisfaisantes pour tous et une bonne manière de progresser.

Je voudrais maintenant aborder la feuille de route de Bali. À Bali, nous sommes parvenus à un accord important, qui ne signe en aucun cas la mort ou la disparition de Kyoto, et qui ne signifie pas que la Convention sur les changements climatiques a cessé d'être satisfaisante. Aussi suis-je surpris par certaines des déclarations que j'ai entendues et qui faisaient allusion à une telle situation. Oui, les mesures visant à lutter contre les changements climatiques accusent des retards. Mais cela n'est pas dû à une lacune de la Convention ou du Protocole de Kyoto; les lacunes se situent dans la mise en œuvre des engagements contractés en vertu de ces accords.

À Bali, nous sommes parvenus à un accord sur un calendrier détaillé portant sur le travail dont doit encore s'acquitter le Groupe de travail spécial conformément au Protocole de Kyoto, qui conviendra de nouveaux objectifs ambitieux pour les pays industriels pour la deuxième période d'engagement au titre du Protocole de Kyoto, des objectifs qui seront, nous l'espérons, cette fois atteints.

À Bali, nous sommes également convenus « de lancer un vaste processus pour permettre l'application intégrale, effective et continue de la Convention par

une action concertée à long terme, dès à présent, d'ici à 2012 et au-delà ». Il ne s'agit pas de remplacer ou de suppléer la Convention ou tout autre principe existant.

Nous avons décidé d'intensifier la contribution des pays en développement avec des mesures à prendre dans le cadre du développement durable. Ces mesures seront mesurables, notifiables et vérifiables. Elles devront également s'appuyer sur des technologies mesurables, notifiables et vérifiables, et par un financement et un renforcement des capacités. Cela ne signifie pas que les pays en développement n'auraient pas été en mesure de prendre de telles mesures sans l'accord de Bali ou d'autres accords ultérieurs, mais le problème réside dans le fait que les outils permettant aux pays en développement de les prendre n'avaient jamais été mis à leur disposition.

Telle est la véritable difficulté. Elle est au cœur même du défi des changements climatiques, et cela a toujours été le cas. Notre réussite cette année et l'année prochaine ne dépendra pas seulement de notre capacité de trouver un langage et un texte consensuels. Nous réussirons si nous parvenons à déverrouiller la boîte à outils et à obtenir le financement et la technologie indispensables pour véritablement changer la donne.

Presque tous les intervenants ont évoqué les risques que représentent les changements climatiques et leurs effets néfastes. Avec la publication du quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, je pense que cette question n'est plus à l'ordre du jour. Mais, dans quelques décennies, lorsque nos enfants et nos petits-enfants réfléchiront à la manière dont le monde a relevé les défis des changements climatiques, le succès ne sera pas mesuré à l'aune d'accords ou de traités. Il ne sera mesuré qu'à l'aune des résultats tangibles que nous sommes capables d'obtenir ensemble.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Stuart Beck, Représentant permanent des Palaos.

M. Beck (Palaos) (*parle en anglais*) : Le niveau des eaux continue de s'élever aux Palaos et partout ailleurs. La salinisation de l'eau douce et des terres auparavant productives se poursuit à vive allure. Les récifs, base de notre chaîne alimentaire, blanchissent et meurent périodiquement. Dans tout le Pacifique, l'élévation du niveau des mers n'a pas seulement fait que l'on envisage de réinstaller les populations; ces réinstallations sont vraiment en cours. Même si l'on est

bien au courant de cette litanie de catastrophes ici à l'ONU, aucune mesure n'a été prise pour y remédier. L'Alliance des petits États insulaires a soulevé cette question il y a 20 ans. Les pays plus grands peuvent construire des barrages et se déplacer vers des terres élevées, mais les petits États insulaires ne peuvent pas faire de même et sont donc obligés de regarder leur culture disparaître.

Nous devons nous demander si l'ONU est impuissante face à cette menace faite à l'existence même de nombreux de ses États Membres. Les Palaos estiment que tel n'est pas le cas.

L'Assemblée se souviendra qu'en avril dernier, sous la présidence du Royaume-Uni, le Conseil de sécurité a abordé la question des changements climatiques. À ce moment, même si l'on a ressenti un certain malaise quant au lieu où se tenait ce débat – un malaise que nous n'avons décidément pas partagé – la notion exprimée par le Président du Conseil de l'époque, la Ministre britannique des affaires étrangères, M^{me} Margaret Beckett, selon laquelle le changement climatique menace notre « sécurité collective dans un monde fragile et de plus en plus interdépendant » (*S/PV.5663, p. 21*), a rencontré une adhésion générale.

Bien évidemment, les États insulaires ne sont pas les seuls pays dont l'existence est menacée. Lors du même débat, l'Ambassadeur Mbuende, de la Namibie, a dit, en évoquant les changements climatiques, qu'il s'agissait d'une « question de vie ou de mort » pour son pays, et il a indiqué que

« L'humanité, et les pays en développement en particulier, sont soumis à ce qui pourrait être décrit comme une guerre biologique ou chimique de basse intensité. Les gaz à effet de serre détruisent progressivement les plantes, les animaux et les êtres humains. » (*S/PV.5663, p. 35*)

S'exprimant au nom du Forum des îles du Pacifique lors de ce débat du Conseil de sécurité, l'Ambassadeur Robert Aisi, de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, que nous avons entendu ce matin, a indiqué que les changements climatiques étaient, pour les petits États insulaires, une menace aussi grave que les fusils et les bombes pour les pays plus grands. Les États insulaires du Pacifique sont susceptibles d'être confrontés à des déplacements massifs de populations, semblables aux déplacements provoqués par les

conflits. Cela engendrera autant d'animosité, d'hostilité et de découragement que n'importe quelle crise de réfugiés.

L'Ambassadeur Aisi a ensuite mentionné, et il l'a réitéré aujourd'hui, qu'il incombe au Conseil de sécurité de défendre les droits de l'homme ainsi que l'intégrité et la sécurité des États Membres. Le Conseil de sécurité est habilité à décider, au nom de tous les États, des mesures à prendre en cas de menace contre la paix et la sécurité internationales. Tout en saluant sincèrement les efforts déployés par le Président de l'Assemblée générale et le Secrétaire général pour mettre en évidence ce terrible problème, nous profitons de cette occasion pour inviter respectueusement le Conseil de sécurité à réagir à la menace dont nous parlons. Toute nation confrontée à une armée d'invasisseurs ne ferait-elle pas la même chose? En vertu de l'Article 39 de la Charte, c'est au Conseil de sécurité que revient l'obligation de constater l'existence d'une menace contre la paix et de faire des recommandations pour maintenir ou rétablir la paix et la sécurité internationales. C'est précisément ce que nous demandons au Conseil de faire dans le contexte des changements climatiques.

En vertu des Articles 40 et 41 de la Charte, c'est aussi au Conseil que revient l'obligation d'empêcher la situation de s'aggraver et de formuler les mesures nécessaires que tous les États doivent prendre pour y parvenir. Nous, petits États insulaires, nous n'avons certainement pas toutes les réponses, mais nous ne sommes pas indifférents aux preuves scientifiques indéniables qui montrent que les émissions excessives de gaz à effet de serre par les États sont la cause de cette menace posée à la sécurité internationale et à l'existence même d'un grand nombre d'États Membres. Nous suggérons par conséquent au Conseil de sécurité d'envisager d'imposer à tous les États des plafonds d'émissions obligatoires et d'utiliser son pouvoir de sanction, pour faire en sorte qu'ils soient respectés.

Nous voudrions rappeler qu'en vertu de l'Article 11 de la Charte l'Assemblée générale peut attirer l'attention du Conseil de sécurité sur les « situations qui semblent devoir mettre en danger la paix et la sécurité internationales ». Le moment venu, nous demanderons donc à l'Assemblée générale de le faire. Si l'Assemblée générale venait à choisir de ne pas exercer son droit de soumettre la question au Conseil de sécurité, nous demanderions alors humblement aux pays dont l'existence même est

menacée de recourir à l'Article 34 de la Charte, en vertu duquel tout Membre de l'Organisation peut attirer l'attention du Conseil de sécurité sur un différend ou une situation qui pourrait entraîner un désaccord entre nations. Je crois que nous pouvons tous nous accorder sur le fait que « désaccord entre nations » est un terme très faible pour décrire la situation tragique dans laquelle se trouvent aujourd'hui les nations insulaires.

Notre Charte nous montre la voie à suivre. Et notre Conseil de sécurité a, à la fois, la sagesse et les moyens nécessaires pour faire face à cette situation. Au moment même où nous en débattons, le niveau des mers continue de s'élever.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Représentant permanent de Cuba, M. Rodrigo Malmierca Díaz.

M. Malmierca Díaz (Cuba) (*parle en espagnol*) : Cuba s'associe aux déclarations qui ont été faites au nom de l'Alliance des petits États insulaires et du Groupe des 77 et de la Chine.

De l'avis de Cuba, le présent débat est particulièrement opportun après la Conférence mondiale qui s'est tenue à Bali, et à laquelle la délégation cubaine a pris part avec un mélange d'inquiétude, d'optimisme et de confiance. Nous y avons participé avec une certaine inquiétude, car il est de plus en plus évident, ainsi que le Président cubain, Fidel Castro, l'avait déclaré dès 1992, qu'une espèce biologique majeure, à savoir l'homme, risque de disparaître du fait de la destruction progressive rapide de son habitat naturel.

Des données scientifiques incontestables confirment aujourd'hui la menace liée aux changements climatiques dévastateurs. Les 10 dernières années ont été les plus chaudes qu'ait connues la planète. La banquise de l'Arctique s'amincit. Les glaciers fondent. Le niveau de la mer s'élève. Les ouragans sont de plus en plus fréquents et de plus en plus puissants et une hausse de quelques degrés Celsius de la température mondiale va entraîner la disparition de 30 % de toutes les espèces qui peuplent la planète. Les petits États insulaires courent le risque de se voir engloutis par les eaux, et ce, en dépit du fait qu'avec les autres pays très vulnérables ils ont contribué le moins au réchauffement climatique.

Nous restons toutefois optimistes et confiants, parce qu'il est encore temps d'agir et que la plupart des pays ont manifesté leur volonté politique de contribuer, dans la limite de leurs responsabilités et de leurs capacités respectives, à la mise en œuvre d'un cadre international approprié pour régler ce problème.

Le quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat nous somme d'examiner cette question attentivement et d'agir. Cependant, il est regrettable et décevant que le pays qui pollue le plus la planète et qui est responsable de plus de 25 % des émissions mondiales de gaz à effet de serre, alors qu'il ne représente que 4,7 % de la population mondiale, ait choisi d'ignorer le Protocole de Kyoto et reste les bras croisés pendant que plus de 190 pays s'efforcent, eux, de l'actualiser.

Par ailleurs, les pays industrialisés ne respectent pas les objectifs quasi symboliques fixés pour la soi-disant première période d'engagement de Kyoto. Ils ne respectent pas non plus les objectifs de la Convention-cadre ni du Protocole en ce qui concerne le niveau et la prévisibilité des ressources financières, les transferts de technologie et le renforcement des capacités.

Nous sommes convenus d'appliquer des stratégies en faveur notamment de l'adaptation et de l'atténuation. Toutefois, la situation dramatique dans laquelle nous nous trouvons ne pourra être inversée sans un changement dans les schémas non durables de production et de consommation qui prévalent actuellement.

Nous avons des responsabilités communes mais différenciées. Les pays développés, qui sont responsables de 76 % de toutes les émissions de gaz à effet de serre, devraient supporter l'essentiel du fardeau des efforts d'atténuation et montrer l'exemple. Mais au lieu de cela, leurs émissions ont augmenté de plus de 12 % entre 1990 et 2003, celles des États-Unis en particulier augmentant même de plus de 20 %.

Dans le même temps, l'on ne saurait aujourd'hui empêcher le développement de plus d'une centaine de pays, des pays qui de surcroît n'ont aucune responsabilité historique dans la situation qui prévaut. Nous condamnons les pressions qui sont exercées sur les pays sous-développés pour qu'ils adoptent des réductions obligatoires de leurs émissions.

Les pays développés, qui ont le monopole des brevets, des technologies et des financements, doivent veiller à ce que les pays du tiers monde aient accès à de nouvelles sources de financement non négligeables, en plus des maigres niveaux actuels de l'aide publique au développement, et à ce qu'ils reçoivent gratuitement des technologies et la formation de leurs ressources humaines.

Cuba s'est efforcée de mettre en œuvre des programmes et des mesures d'adaptation en s'appuyant sur l'expertise de la communauté scientifique et sur les systèmes de prévention des catastrophes et en coordonnant ses activités aux niveaux national et local, en dépit du fait que ses émissions de gaz à effet de serre sont tout à fait négligeables.

Cuba contribue également aux efforts d'atténuation des changements climatiques grâce à une série de programmes nationaux, dénommée « la révolution énergétique », qui repose sur les économies d'énergie, sur l'efficacité énergétique et sur le développement des énergies renouvelables. Ces trois dernières années, Cuba a remplacé plus de 9 millions d'ampoules à incandescence et plus de 3 millions d'appareils ménagers qui consommaient trop d'énergie. Ceci nous a permis de réduire d'environ 360 mégawatts la demande maximale en électricité, soit une économie de près de 400 millions de dollars, et de diminuer de 680 000 tonnes par an notre consommation de pétrole, ce qui équivaut à une réduction d'environ 1,2 million de tonnes de nos émissions de dioxyde de carbone chaque année. De même, d'importants efforts sont consentis pour trouver et utiliser des sources d'énergie nouvelles et renouvelables. Cuba participe aussi aux activités régionales de coopération menées dans les Caraïbes pour réduire la vulnérabilité aux changements climatiques.

Dans cette quête, nous avons dû composer avec les effets continus du blocus criminel que nous impose depuis près d'un demi-siècle la principale puissance militaire et économique du monde et qui n'est pas sans avoir de graves conséquences sur nos objectifs de développement.

Pour faire face aux changements climatiques, il est impératif de prendre les actions suivantes. Les pays développés doivent faire preuve d'une volonté véritable et prendre des mesures concrètes pour honorer les engagements qu'ils ont contractés au titre

du Protocole de Kyoto. Ces pays doivent s'engager de manière ferme à réduire leurs émissions d'environ 40 % d'ici à 2020 et d'au moins 60 à 70 % d'ici à 2050 par rapport au niveau de 1990. Des sources d'énergie renouvelables doivent être mises au point et exploitées, de manière à ce que leur part dans la consommation mondiale d'énergie augmente sensiblement d'ici à 2025. Des financements nouveaux, supplémentaires et suffisants doivent être prévus pour répondre aux besoins d'adaptation des pays en développement. Il est indispensable que le Fonds d'adaptation devienne pleinement opérationnel. Il faut effectivement, et à des conditions préférentielles, procéder à des transferts de technologies non polluantes vers les pays en développement.

Le défi est vaste, mais nous avons encore une chance de laisser à nos descendants une planète non seulement plus propre, mais où la distribution des richesses s'est faite de manière plus juste et plus équitable.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la Représentante permanente d'El Salvador, M^{me} Carmen Maria Gallardo Hernández.

M^{me} Gallardo Hernández (El Salvador) (*parle en espagnol*) : La délégation salvadorienne tient à exprimer sa gratitude pour la tenue de cette réunion de haut niveau.

Nous nous félicitons de l'excellente décision qui a été prise d'inviter différents secteurs gouvernementaux et de la société civile à participer à ce débat. En effet, leur participation sera déterminante pour renforcer le processus de prise de décisions dans un domaine qui revêt une importance particulière pour notre communauté de nations. Nous ne pourrions relever les réalités des changements climatiques que si nous sommes unis.

La délégation salvadorienne rappelle qu'il importe que le débat sur cette question se tienne dans un contexte multilatéral, en particulier dans le cadre de l'ONU. Il convient de souligner que les conséquences des changements climatiques sont désormais mondiales. C'est pourquoi nous devons y remédier sur la base d'un consensus universel.

À cet égard, nous tenons à exprimer notre satisfaction face aux résultats de la Conférence de Bali tenue en décembre 2007. Le Plan d'action et la feuille

de route qui ont émané de cette réunion posent les bases d'un dialogue intergouvernemental. Nous devons faire porter l'essentiel de nos efforts sur la réalisation d'un accord mondial afin d'éviter les dangers dus aux changements climatiques, de parvenir à une réduction effective des émissions de gaz à effet de serre et d'examiner les questions telles que l'atténuation, l'adaptation, le transfert de technologies et le financement pour les pays en développement.

El Salvador s'engage à participer à ce processus. Toutefois, nous devons compter sur la participation active et l'engagement politique déterminé de tous les pays, les pays développés en particulier, afin de parvenir ensemble à des accords de fond dans la lutte contre les changements climatiques. Nous savons que cette lutte n'est pas la responsabilité exclusive de certains pays ou groupes de pays, mais de l'ensemble de la communauté internationale sans exception.

Comme l'ont dit les experts et comme, hélas, nous en faisons l'expérience dans certains de nos pays, si nous ne rectifions pas le déséquilibre environnemental actuel, nous nous retrouverons au bord de dangers insoupçonnés. Il convient de signaler notamment les effets sur l'obtention et l'utilisation des ressources naturelles, et donc l'impact sur l'économie internationale et l'existence même de la diversité biologique, y compris la vie humaine.

À cet égard, nous estimons que la question des changements climatiques représente, de par ses effets et ses conséquences pluridimensionnelles, une menace grave pour la sécurité internationale. La délégation salvadorienne est d'avis que nous ne pouvons plus examiner les menaces à la sécurité internationale d'un point de vue purement traditionnel, comme cela a été le cas depuis les 62 ans d'existence de l'Organisation, en liant ces menaces uniquement aux problèmes de la guerre et de la paix.

Nous devons rappeler que c'est ce que l'ex-Secrétaire général, M. Kofi Annan, avait évoqué dans son rapport intitulé « Un monde plus sûr : notre affaire à tous » (A/59/565) présenté à l'Assemblée générale le 2 décembre 2004. Ce rapport signalait que les menaces les plus graves qui pèsent actuellement sur la sécurité vont bien au-delà des guerres entre États. La communauté internationale est confrontée aujourd'hui à d'autres menaces, tels les changements climatiques, comme le montre le présent débat, ici à l'Assemblée générale. Nous devons rappeler que l'actuel Secrétaire

général, M. Ban Ki-moon, a également évoqué les effets collatéraux des changements climatiques, signalant que les pénuries d'eau et de terres arables deviennent des sources de conflits dans certaines parties de l'Afrique.

C'est pourquoi, et compte tenu de cette nouvelle situation, les pays développés comme les pays en développement doivent faire tout ce qu'ils peuvent pour mettre fin aux effets des changements climatiques. Nos actions doivent réussir à annuler les effets négatifs des changements climatiques, et les changements mondiaux qui surviennent dans les domaines économique, scientifique et technologique doivent être compatibles avec un environnement viable dans le temps et dans l'espace.

Il est donc clair qu'il faut mener un effort collectif basé sur le critère des responsabilités communes mais différenciées. Nous ne pouvons pas oublier que les capacités d'action des pays développés ne sont pas les mêmes que celles des pays en développement. C'est ce qui ressort clairement du rapport de l'ex-Secrétaire général en date du 21 mars 2005 (A/59/2005), et qui a été réitéré récemment par le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, dans son aperçu des activités menées par le système des Nations Unies concernant les changements climatiques (A/62/644).

C'est pourquoi nous attachons une très grande importance au rôle que peut jouer le secteur privé en appuyant directement les politiques d'assistance technique et de coopération des gouvernements des pays développés. Il est essentiel que ces pays procèdent à des transferts de technologie afin de modifier les schémas classiques de consommation d'énergie et, en même temps, d'aider les pays à atténuer les effets des changements climatiques et à s'y adapter.

Enfin, ma délégation espère que les déclarations des diverses délégations se traduiront en initiatives concrètes qui permettront de faire face ensemble aux problèmes que nous posent les changements climatiques, de concert avec l'engagement politique pris par nos chefs d'État et de gouvernement à la Réunion de haut niveau sur les changements climatiques tenue ici au Siège le 24 septembre 2007.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Représentant permanent de l'Ouzbékistan.

M. Vohidov (Ouzbékistan) (*parle en russe*) : Je tiens tout d'abord à exprimer toute ma reconnaissance au Secrétaire général, Ban Ki-moon, qui a mené des efforts inlassables afin de consolider la lutte de la communauté internationale contre les changements climatiques, ainsi qu'au Président de l'Assemblée générale, S. E. M. Srgjan Kerim, pour avoir pris l'initiative d'organiser ce débat thématique sur cette question.

Il est désormais de plus en plus évident que les changements climatiques sont un problème pluridimensionnel qui exige une approche internationale tout aussi multiforme. À ce titre, nous nous félicitons de l'approche globale adoptée dans le rapport du Secrétaire général, « Aperçu des activités menées par le système des Nations Unies concernant les changements climatiques » (A/62/644). Nous sommes persuadés que l'ONU a un rôle unique en son genre à jouer dans la mise en place d'un mécanisme multilatéral et universel de prévention et de règlement effectifs du problème des changements climatiques et de leurs conséquences.

Étant partie à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et au Protocole de Kyoto, l'Ouzbékistan fait ce qu'il faut pour s'acquitter de ses obligations internationales. Il s'emploie de manière concrète à ce que les facteurs d'adaptation aux changements climatiques soient pris en compte dans son programme national de développement énergétique. Par exemple, il accorde une attention particulière à la réduction des émissions de gaz à effet de serre, à la réalisation de programmes d'économie d'énergie et au mécanisme pour le développement propre prévu dans le Protocole de Kyoto.

Comme nombre d'États Membres de l'ONU, nous estimons nous aussi que la question des changements climatiques fait partie intégrante du débat mondial plus général sur le développement durable. Nous pensons qu'un élément fondamental de la lutte contre les changements climatiques réside dans la mise en place de partenariats efficaces entre les pays en développement et les pays développés. Il faut en priorité régler le problème du manque de financement dans la lutte contre les changements climatiques.

Pour prévenir les effets néfastes des changements climatiques, il importe tout particulièrement de recourir aux techniques écologiques non polluantes, de

stopper la dégradation des ressources naturelles, de recourir aux sources d'énergie renouvelables, d'accroître le rendement énergétique et de rationaliser la gestion et l'utilisation des ressources hydriques.

Je voudrais m'arrêter sur l'un des problèmes connexes des changements climatiques : la sécurité écologique. Nous voyons la dégradation de l'environnement nuire de plus en plus au développement durable en général, en portant atteinte au bien-être social, au développement économique et à l'équilibre écologique. La sécurité écologique se trouve surtout compromise dans les zones de catastrophe écologique.

L'une de ces catastrophes écologiques touche le bassin de la mer d'Aral. Non seulement la disparition de la mer d'Aral et de ses richesses biologiques a des conséquences irréversibles au niveau régional mais ses effets sur le climat se font également ressentir au-delà de nos frontières. Les tourbillons de sel et de poussière qui se forment à la surface du fond marin asséché détruisent les récoltes et les plantes. Les pâturages et les sols sont de moins en moins productifs. La pêche et la chasse subissent d'énormes pertes économiques. Tous ces complexes problèmes de nature écologique mettent en péril la vie même dans le bassin de la mer d'Aral dans la mesure où ils sont la cause d'une pénurie chronique de l'eau destinée à l'irrigation et à la consommation.

Nous saluons la participation des partenaires internationaux à la mise en œuvre de programmes et projets concrets visant à améliorer la situation écologique du bassin de la mer d'Aral. Malheureusement, force est de constater que les mesures prises et les moyens débloqués sont insuffisants pour y rétablir l'équilibre écologique. Nous comptons donc sur les partenaires internationaux pour agir de manière plus dynamique et plus concrète en vue de financer la mise en œuvre de mesures destinées à normaliser l'écosystème sur les rives de l'Aral.

Les conditions de vie de la population du bassin de la mer d'Aral sont affectées, entre autres, par l'un des plus graves problèmes de la région de l'Asie centrale : celui de l'utilisation et de la préservation des ressources hydriques. Alors que la population d'Asie centrale croît, les quantités d'eau et de terres arables restent pratiquement inchangées. Dans les montagnes de l'Asie centrale, la dégradation s'accélère, de même que la déforestation, l'érosion, la pollution due aux

eaux usées et la diminution des terres de pâturage. Les glaciers des monts du Pamir et de l'Altaï ont fondu de plus de 25 % au cours des 50 dernières années et ce processus ne fait que s'accélérer.

Les écosystèmes des bassins hydrographiques unissent tous les pays de notre région. Il est fondamental, pour préserver la vie, de concevoir un plan commun de gestion des ressources hydriques de l'Asie centrale. Cela exige de mettre en place des mécanismes de coopération et de renforcer ceux qui existent déjà. Il importe donc que les projets qui ont une influence sur le régime d'exploitation de l'eau soient mis en œuvre en tenant compte de tous les facteurs susceptibles d'avoir une incidence sur la situation écologique de la région ou des conséquences irréversibles sur l'environnement.

Je saisis cette occasion pour informer les participants au présent débat thématique que l'Ouzbékistan, soucieux de contribuer à l'action collective tendant à lutter contre les changements climatiques et à protéger l'environnement, a décidé d'accueillir à Tachkent, les 11 et 12 mars 2008, une conférence internationale consacrée aux problèmes de la mer d'Aral, à leur influence sur le fond génétique, la faune et la flore et à la coopération internationale destinée à en atténuer les effets. Cette conférence aura pour objet principal de débattre de l'influence des changements climatiques sur le niveau de vie et l'état de santé de la population du bassin de la mer d'Aral ainsi que d'examiner les mesures à prendre pour y préserver la biodiversité et améliorer la gestion des eaux et des terres. Ses conclusions serviront de base à l'élaboration d'un plan d'action visant à améliorer la situation écologique et socioéconomique dans le bassin de la mer d'Aral. Je saisis cette occasion pour inviter les représentants de l'ONU et les États Membres à prendre part à la conférence et à contribuer de leur mieux au règlement des problèmes du bassin de la mer d'Aral.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Namibie.

M. Mbuende (Namibie) (*parle en anglais*) : D'emblée, nous réjouissons de pouvoir participer à cet important débat thématique et remercions le Secrétaire général de son rapport sur les activités de l'ONU concernant les changements climatiques (A/62/644).

Ma délégation s'associe aux déclarations prononcées hier par le représentant d'Antigua-et-Barbuda au nom du Groupe des 77 et de la Chine, à la 80^e séance, et par le Cameroun au nom du Groupe des États d'Afrique, à la 81^e séance.

Les changements climatiques sont un parfait exemple d'interdépendance, où le bien-être des uns signifie le malheur des autres. Ma délégation se réjouit de l'action menée par l'ONU en vue d'accroître la prise de conscience sur les changements climatiques. Désormais, les fermiers africains savent que les mauvaises récoltes causées par la sécheresse et les inondations meurtrières sont liées aux modes de production et de consommation non viables des pays industrialisés. Ma délégation a affirmé à maintes reprises que l'ONU était le cadre approprié pour débattre des changements climatiques et faire respecter les obligations internationales contractées aux termes de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et du Protocole de Kyoto.

On n'insistera jamais assez sur la nécessité de nouer des partenariats pour relever le défi des changements climatiques. Les pouvoirs publics ont la responsabilité primordiale de veiller au respect des objectifs fixés en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les autorités locales ont elles aussi la lourde responsabilité de veiller à ce que toutes les activités menées sur leur territoire soient conformes à des normes environnementales élevées et à ce qu'elles n'aient aucun effet néfaste sur le climat.

Moteur de croissance et de développement, le secteur privé est tenu de faire en sorte que la croissance ne s'obtienne pas au détriment du climat. Cela exige d'investir dans de nouvelles techniques énergétiques, moins polluantes et sans effet sur le climat. D'où la nécessité d'un partenariat entre l'industrie, les pouvoirs publics, la communauté scientifique et d'autres.

L'ONU a un rôle important à jouer pour veiller à renforcer la coopération internationale dans la mise au point, le transfert, la mise en œuvre et la diffusion des technologies en vue d'aider les pays en développement à prendre des mesures d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques. La capitalisation adéquate du Fonds d'adaptation et l'apport suffisant d'autres flux de ressources financières sont tout aussi importants.

Je voudrais souligner que les changements climatiques ne constituent pas une question environnementale isolée. Ils ont des conséquences graves pour la croissance économique, le développement durable et la vie en général. Ils ont des effets néfastes sur la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelon international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement.

En tant que défi d'ampleur planétaire, les changements climatiques exigent que l'ONU veillent à bien coordonner ses activités dans les pays et à ce qu'elles soient en phase avec les plans et les stratégies de développement des pays concernés, étant entendu que l'élimination de l'extrême pauvreté demeure au cœur des activités de développement. Le lien existant entre les changements climatiques, la désertification, la dégradation des sols et la perte de la diversité biologique doit aussi être pleinement reconnu lorsqu'il est question des changements climatiques, tous ces éléments se renforçant mutuellement.

Enfin, je voudrais réaffirmer l'attachement de la Namibie à la feuille de route et au Plan d'action de Bali. Nous contribuerons à la recherche et à la conclusion d'un accord mondial global d'ici à la fin de 2009.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Mohammad Khazaei, Représentant permanent de la République islamique d'Iran.

M. Khazaei (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : D'emblée, je voudrais remercier le Président de l'Assemblée générale d'avoir organisé la seconde série de débats thématiques sur l'importante question des changements climatiques. Je voudrais également m'associer à la déclaration faite hier par l'Ambassadeur John Ashe, Représentant permanent d'Antigua-et-Barbuda, au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Nous estimons que le premier cycle de délibérations sur les changements climatiques, tenu au début du mois d'août de l'an dernier, et la réunion de haut niveau du 24 septembre ont été fructueux car ils ont sensibilisé le public et renforcé la volonté politique des gouvernements en vue des négociations à la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), tenue à Bali en décembre dernier.

Les textes issus de la Conférence, en particulier le Plan d'action de Bali, montrent clairement le chemin à suivre en vue d'un processus global permettant de mettre pleinement, efficacement et durablement en œuvre la Convention par des actions concertées et de longue haleine prises avant et après 2012. Ainsi, le second cycle des débats thématiques tenu ici à l'Assemblée générale ne devrait en aucun cas se substituer à ce processus ou lui porter préjudice. Nous espérons que ces débats déboucheront sur l'amélioration de la coopération internationale et la poursuite de la mise en œuvre des engagements contractés au titre de la Convention.

Je voudrais maintenant aborder plusieurs points importants qui, à notre avis, doivent être pleinement pris en considération dans ce processus.

Les changements climatiques ne doivent pas et ne peuvent pas être considérés de manière isolée des autres questions environnementales telles que la désertification et la perte de diversité biologique. On ne devrait pas non plus les aborder sans tenir compte des composantes du développement durable. Les liens entre les changements climatiques et la croissance économique durable, ainsi que leurs effets mutuels, sont bien connus à l'échelon mondial.

Je pense que le processus international engagé sur les changements climatiques tel qu'il est prévu dans le Plan d'action de Bali doit être mené d'une manière qui améliore le respect des dispositions de la CCNUCC et du Protocole de Kyoto et qui renforce les engagements contractés par les pays visés à l'annexe I en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, de fourniture de ressources financières supplémentaires et prévisibles et de transfert de technologies évoluées et appropriées.

La responsabilité historique des pays développés dans les émissions de gaz à effet de serre doit être prise en considération et le principe des responsabilités communes mais différenciées, convenu au plan international, doit être à la base de ce processus. Aussi, les pays développés doivent-ils montrer l'exemple en contribuant de façon décisive à l'application des politiques mondiales, présentes et futures, en matière d'atténuation et d'adaptation.

Du fait des lourdes conséquences des changements climatiques, les pays en développement en général, et les pays et régions visés à l'article 4.8 de la Convention en particulier, doivent bénéficier de plus

d'appui de la part de la communauté internationale, notamment de la part des fonds pertinents.

S'agissant des dispositions relatives aux négociations, ma délégation réitère que le processus prévu par le Plan d'action de Bali devrait être transparent et sans exclusive afin de garantir la participation pleine et active des pays en développement parties à la Convention. À l'heure où nous nous préparons à prendre part à ce processus, nous nous préoccupons des conséquences que les mesures décidées pourraient avoir pour les pays en développement. Par conséquent, au cours des négociations à venir, il faudrait s'efforcer d'éviter de prendre toute mesure ou décision de nature à aggraver la situation des pays les plus touchés.

En outre, étant donné le temps limité, nous devrions nous en tenir aux quatre domaines du financement, du transfert de technologie, de l'adaptation et de l'atténuation, ainsi qu'à leur concrétisation avant 2012 et dans la période post-Kyoto.

Nous pensons que les contributions des pays aux fonds mondiaux pertinents, notamment au Fonds d'adaptation, sont extrêmement importantes. Le niveau de ces contributions, en particulier celles provenant des pays développés, traduit clairement leur attachement aux mesures d'atténuation et d'adaptation prises au plan international pour lutter contre les changements climatiques et réduire au minimum leurs effets néfastes aux niveaux national, régional et mondial.

Je tiens à assurer les participants à la présente séance de notre détermination à participer de manière active à ce processus et d'y contribuer, tel que prévu dans le Plan d'action de Bali, et nous exprimons l'espoir qu'il bénéficiera d'un appui et d'une coopération à l'échelon international. À notre avis, le succès de ce processus dépendra dans une grande mesure de la mise en œuvre fidèle des engagements convenus en matière de réduction des émissions, en particulier par les pays développés, et de la contribution des pays développés aux efforts nationaux des pays en développement en matière d'atténuation et d'adaptation.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Mohamed Toihiri, Représentant permanent des Comores.

M. Toihiri (Comores) : Nous faisons nôtre la déclaration d'Antigua-et-Barbuda au nom du Groupe des 77 et de la Chine, ainsi que celle de l'Ambassadeur Friday au nom de l'Alliance des petits États insulaires, celle de l'Algérie au nom du Groupe des États arabes et celle du Cameroun au nom du Groupe des États d'Afrique.

Venant d'un pays insulaire en développement, dans la région de l'océan Indien, nous savons, plus que tout autre, les dangers réels du changement climatique. Dans notre pays, il y a un volcan, appelé le Karthala, qui auparavant se manifestait une fois tous les 10 ans, mais qui aujourd'hui se manifeste tous les ans, en emportant les terres, les animaux et causant tous les dégâts qui s'ensuivent.

Paradoxalement, dans les autres îles, les quelques rivières, qui existaient, se sont asséchées laissant la nature, les hommes et les bêtes complètement désespérés. La mer, de son côté, fait des ravages. Des études de vulnérabilité ont conclu à une menace sur les cultures de rente, l'économie en général et à l'intrusion de la mer en profondeur.

C'est pourquoi, fidèles à l'esprit de Bali, nous appelons à la mutualisation universelle des connaissances technologiques, à la mutualisation des systèmes d'alerte, à la mutualisation du financement de la prévention et, bien entendu, à la mutualisation de la gestion des catastrophes.

Fort de ces enseignements, notre pays, qui n'avait pas encore adhéré au Protocole de Kyoto, vient, le 16 janvier de cette année, de prendre la décision de le ratifier.

Par ailleurs, mon pays avec ceux de la Commission de l'océan Indien soutient le principe de l'établissement d'une agence des Nations Unies pour l'environnement, construite à l'image du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), avec un mandat actualisé, renforcé, basé sur des contributions financières stables, et opérant sur le même pied d'égalité avec les autres agences spécialisées des Nations Unies.

Si une véritable solidarité internationale ne se manifeste pas dès aujourd'hui, d'ici 50, 40, 30 voire 20 ans, certains pays, surtout certaines îles, ne seront que de vieux souvenirs dans la mémoire des hommes, car ils auront disparu et auront été effacés de la surface du

globe. Nous, la communauté internationale, nous aurons alors échoué.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Raymond O. Wolfe, Représentant permanent de la Jamaïque.

M. Wolfe (Jamaïque) (*parle en anglais*) : Ma délégation se félicite d'avoir la possibilité de participer au présent débat thématique sur les changements climatiques. En premier lieu, je voudrais préciser que la Jamaïque souscrit aux déclarations qui ont été faites par les représentants d'Antigua-et-Barbuda, au nom du Groupe des 77 et de la Chine; de la Grenade, au nom de l'Alliance des petits États insulaires; et, bien entendu, de la Barbade, au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM). Nous nous félicitons également des déclarations faites par le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, et par le maire de New York, M. Michael Bloomberg, qui ont confirmé la nécessité d'agir de manière urgente et décisive contre les changements climatiques.

Les informations antérieures sont désormais incontestables, et les preuves sont irréfutables. Les changements climatiques sont une réalité que nous ne pouvons continuer de nier. Nous devons agir ensemble, car ne pas le faire conduira à terme à notre perte. L'année dernière, le Groupe d'experts intergouvernemental des Nations Unies sur l'évolution du climat (GIEC) a confirmé que les changements climatiques risquaient d'entraver sévèrement les efforts que les pays en développement déploient pour parvenir au développement durable et atteindre les objectifs mondiaux de développement, tels que les objectifs du Millénaire pour le développement.

Dans notre immense majorité, nous reconnaissons que les changements climatiques constituent une menace claire et directe aux chances de développement et à l'existence territoriale des petits États insulaires en développement, dont la Jamaïque fait partie. Les effets néfastes des changements climatiques auxquels nous sommes toujours confrontés aujourd'hui, comme par exemple l'érosion des plages et l'élévation du niveau des mers, et la fréquence et l'intensité alarmantes des phénomènes météorologiques graves, tels que les ouragans et les inondations, nous ont obligés à nous concentrer davantage sur les secours, la reconstruction et le relèvement que sur les questions de développement.

Ces trois dernières années seulement, la Jamaïque et d'autres pays de la CARICOM ont été frappés par cinq ouragans très violents, qui ont entraîné de nombreuses pertes en vies humaines, détruit les moyens de subsistance, endommagé les biens et les infrastructures, gravement perturbé les principaux secteurs de production, comme l'agriculture et le tourisme, et provoqué l'évacuation et le déplacement de plusieurs communautés touchées.

Il est désormais crucial de mettre en œuvre des stratégies efficaces d'adaptation, alors que nous nous efforçons de lutter contre certains des problèmes causés par les changements climatiques. À cette fin, la Jamaïque a lancé un programme dont l'objectif est que les énergies renouvelables représentent 10 % de notre consommation énergétique totale d'ici à 2010. Ce programme s'inscrit dans le cadre de nos efforts visant à diminuer notre dépendance à l'égard des combustibles fossiles pour la production d'énergie.

Je me félicite que lors de la réunion qui s'est tenue récemment à Bali, la Jamaïque ait été nommée au Conseil d'administration du Fonds d'adaptation. Je m'empresse de préciser que la Jamaïque est également l'un des 10 pays dans lesquels des projets d'adaptation seront très prochainement mis en place au niveau local dans le cadre du Programme de microfinancement du Fonds pour l'environnement mondial pour réduire la vulnérabilité et renforcer la capacité de certaines communautés de s'adapter aux changements climatiques.

La Jamaïque s'est également lancée dans un ambitieux programme dont l'objectif est d'accéder au statut de pays développé d'ici à 2030. Le Gouvernement jamaïcain est convaincu que la mise au point, la diffusion et le transfert de technologies non polluantes et à moins forte intensité de carbone, alliés au renforcement des capacités institutionnelles et humaines, seront déterminants dans la réussite de ce processus.

La délégation jamaïcaine soutient pleinement les appels lancés dans d'autres instances pour que les parties visées à l'annexe I de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) réduisent de manière substantielle leurs émissions de gaz à effet de serre, respectant ainsi le principe admis de longue date des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives de chacun. Nous sommes favorables à ce

que l'on s'emploie d'urgence à s'accorder sur une deuxième période d'engagement durant laquelle les parties visées à l'annexe I réduiraient de manière significative leurs émissions. Nous estimons que les négociations sur ce point devraient être conclues d'ici à la quinzième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre, qui aura lieu à Copenhague en 2009, de manière à ce qu'il n'y ait pas de vide entre la fin de la première période d'engagement et le début de la deuxième.

Même si le plan d'action de Bali n'est pas assorti d'un calendrier ni d'objectifs spécifiques, contrairement à ce que certains d'entre nous espéraient, il permet néanmoins de lancer un processus devant aboutir à un accord pour l'après-2012 et définit une stratégie internationale visant, entre autres, à définir une vision commune de l'action à long terme qu'il conviendra de mener à l'échelle mondiale pour réduire les émissions, et à améliorer les actions relatives aux efforts d'adaptation et aux technologies, notamment grâce à un accord sur le lancement d'un programme de mobilisation des investissements pour les transferts vers les pays en développement des technologies en matière d'adaptation et d'atténuation.

Les technologies peuvent jouer un rôle absolument crucial dans les stratégies de surveillance, d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques mises en place aux niveaux national et international. C'est pourquoi le transfert de technologies climatiquement neutres et la mise à disposition de nouvelles ressources financières supplémentaires devraient occuper les premiers rangs des priorités internationales, tout en tenant dûment compte des besoins des pays en développement.

Nous avons pris note du rapport du Secrétaire général intitulé « Aperçu des activités menées par le système des Nations Unies concernant les changements climatiques » (A/62/644), qui montre que les différents organismes et programmes des Nations Unies ont, en coopération avec les États Membres à l'échelle nationale et internationale, adopté une approche axée sur la collaboration de manière à pouvoir s'attaquer à ce défi pluridimensionnel. Il y a plusieurs années de cela, au Canada, en faisant des essais sur une nouvelle race de chevaux, des chercheurs se sont rendu compte qu'un cheval était capable de tirer une charge de huit tonnes. Ils s'attendaient dès lors à ce que deux chevaux mis ensemble soient capables de tirer une charge de 16 à 18 tonnes, or, à leur immense surprise, c'est une

charge de 30 tonnes que ces deux chevaux mis ensemble furent capables de tirer. Cet exemple simple de l'effet de synergie me permet simplement de montrer qu'en unissant nos forces au sein d'une alliance internationale vaste, nous sommes capables d'affronter et de surmonter les plus grandes difficultés.

Ma délégation espère donc sincèrement que le présent débat thématique et les autres discussions que nous aurons dans d'autres instances délibérantes nous permettront de donner un élan politique supplémentaire au cadre dont nous disposons pour lutter contre les changements climatiques dans le contexte de la CCNUCC et de veiller à ce que nous ne nous dispersions pas dans un processus parallèle. Enfin, ma délégation forme également l'espoir que cela incitera la communauté internationale à prendre sans tarder des mesures urgentes et concrètes. C'est une dette que nous avons non seulement envers nous-mêmes, mais aussi et surtout envers les générations futures.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Jaime Hermida Castillo, Représentant permanent adjoint du Nicaragua.

M. Hermida Castillo (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : En premier lieu, le Nicaragua souscrit sans réserve à la déclaration faite par le représentant d'Antigua-et-Barbuda au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

Face à cet énorme défi auquel l'humanité est confrontée, le plus important depuis le début de son histoire, des peuples entiers, dont la survie est en jeu, ont lancé un cri afin que l'on mette fin aux souffrances de notre Terre. Ces souffrances sont le résultat d'un modèle économique dont les niveaux de consommation intenable et irrationnels ont mis la planète au bord de l'effondrement. Certains pays industrialisés ne tentent même pas de respecter leurs responsabilités et leurs obligations internationales en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Alors que nous cherchons à définir la voie à suivre, il est impératif de réaffirmer d'abord que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Protocole de Kyoto resteront le cadre de tout engagement futur. Il est surprenant de constater que le rapport même du Secrétaire général (A/62/644) laisse entendre que nous sommes en train de négocier un nouveau traité. Nous réaffirmons ici que ce que nous sommes en train de négocier, ce sont de nouveaux objectifs de réduction

pour la deuxième période d'engagement du Protocole de Kyoto. Nous devons veiller à ce que les obligations énoncées dans la Convention-cadre et le Protocole de Kyoto soient respectées sans conditions ni artifices, et nous devons nous attacher à résoudre, le cas échéant, les problèmes relatifs à leur mise en œuvre. Le principe de responsabilités communes mais différenciées restera le vecteur de notre action collective. Les pays développés ont et continueront d'avoir l'obligation de réduire considérablement leurs émissions.

Pour nos pays en développement, la lutte contre les changements climatiques est la recherche d'un modèle de développement durable qui garantira notre survie. C'est pourquoi il est nécessaire que les pays industrialisés s'acquittent des obligations qui, aux termes du Protocole et de la Convention-cadre, exigent qu'ils donnent accès à de nouvelles modalités de financement pour le transfert de technologie. Tant pour l'atténuation que pour l'adaptation, cette technologie est la pierre angulaire de toute politique viable de développement durable et, par conséquent, de la lutte contre les changements climatiques.

Toutefois, en dépit des promesses faites et des obligations souscrites dans le cadre de la Convention-cadre, du Protocole de Kyoto et du fameux Consensus de Monterrey, le financement du développement reste un exercice rhétorique. Les obligations, les engagements et les promesses n'ont pas manqué, mais les duperies non plus. Le Nicaragua appelle les pays développés à s'acquitter de leurs obligations sans conditions, à assumer le rôle directeur dont ils sont si fiers et à mettre à la disposition des pays en développement les ressources financières nécessaires.

Il faudra mobiliser concrètement les centaines de millions de dollars nécessaires au cours des quatre prochaines décennies pour les mesures d'atténuation et d'adaptation. À cet égard, il est devenu impératif d'équilibrer les efforts menés en faveur de l'atténuation et de l'adaptation dont dépendent de précieuses vies humaines. C'est pourquoi ma délégation ne comprend pas que face à cette situation d'urgence, le Fonds d'adaptation ne soit financé qu'à hauteur de 2 % de ce que reçoit le Mécanisme pour un développement propre. C'est-à-dire que non seulement le Fonds est financé par le biais d'un mécanisme qui permet aux pays développés de se soustraire à leurs obligations de réduire les émissions, mais ces ressources financières viennent de pays en développement et sont réacheminées vers d'autres pays en développement.

En outre, ma délégation tient à souligner que la meilleure manière de faire échouer notre lutte collective contre les changements climatiques consisterait à établir, comme d'aucuns le proposent, une sorte de clause climatique dans les relations commerciales, c'est-à-dire une autre forme évidente de protectionnisme de la part des pays industrialisés. Cela constituerait une violation des règles de l'Organisation mondiale du commerce que nous, les pays en développement, n'accepterions pas. Ce serait le comble que non seulement les pays du Nord ne respectent pas leurs obligations de réduction des émissions, mais qu'en outre, ils prétendent prendre des mesures unilatérales, illégales et injustes contre les pays en développement.

Comme nous l'avons déjà dit, les principaux aspects d'une réponse collective face aux changements climatiques reposent sur une réduction drastique des émissions, sur la technologie et sur son transfert. C'est pourquoi il faudra examiner dans un esprit constructif la question des droits de propriété intellectuelle afin que les pays en développement puissent utiliser aussi rapidement que possible les technologies respectueuses de l'environnement. Face à l'urgence de la situation, il faudrait envisager très sérieusement la possibilité de déclarer que ces technologies tombent dans le domaine public et reproduire les schémas qui existent dans le domaine pharmaceutique concernant la production de médicaments génériques.

S'il est vrai que les pays en développement n'ont pas l'obligation contraignante de réduire les émissions, nous avons le devoir moral d'incorporer une réponse aux changements climatiques dans nos politiques et programmes de développement. Pour des pays comme le Nicaragua, victime depuis des décennies de catastrophes climatiques, atténuer les effets des changements climatiques et s'adapter à ces phénomènes, c'est lutter pour la survie d'une grande partie de notre pays. C'est pourquoi le Nicaragua a formulé et continue de formuler des politiques de développement basées sur l'énergie renouvelable telle que l'énergie géothermique, qui utilise les nombreux volcans de mon pays; l'énergie solaire, éolienne et hydroélectrique, ainsi que l'utilisation de la biomasse. En outre, nous avons récemment commencé à étudier la possibilité d'utiliser notre littoral pour créer une technologie marémotrice et houlomotrice.

Tels sont les défis à relever. Nous devons enseigner aux générations futures qu'elles doivent agir

de manière responsable. Encore une fois, nous mettons la femme et l'homme au cœur de nos politiques de développement afin qu'ils vivent en symbiose avec la Terre. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions vaincre l'adversité à laquelle nous sommes tous confrontés, en transformant l'indifférence en sentiment de responsabilité. En d'autres termes, nous devons pouvoir vivre en harmonie avec cette belle et généreuse planète pleine de vie.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Nebojša Kaludjerović, Représentant permanent du Monténégro.

M. Kaludjerović (Monténégro) (*parle en anglais*) : D'emblée, je remercie le Président de l'Assemblée générale, M. Kerim, d'avoir organisé cette séance, qui arrive à point nommé. Le Monténégro s'associe pleinement à la déclaration que le Ministre slovène de l'environnement et de l'aménagement du territoire a prononcée au nom de l'Union européenne. Mon propos portera sur la manière dont le Monténégro conçoit la lutte contre les changements climatiques à la lumière de ce débat thématique.

Les données scientifiques ainsi que le quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat attestent clairement l'importance des changements climatiques et la nécessité d'y réagir dûment en temps utile. Pour qu'il y ait une action globale, tant les pays développés que ceux en développement doivent prendre les dispositions qui s'imposent pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre selon le principe des responsabilités communes mais différenciées.

Depuis qu'il a recouvré son indépendance, le Monténégro a investi beaucoup d'énergie pour se développer sur les plans économique et social sans nuire à l'environnement. La région à laquelle il appartient, l'Europe du Sud, risque, selon les scientifiques, de subir fortement les effets des changements climatiques. Le développement économique et social du Monténégro s'en trouverait freiné, de même qu'en pâtiraient son potentiel touristique et ses chances de développement durable sur le long terme.

Après avoir réglé la question de son statut par rapport à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et ratifié le Protocole de Kyoto, le Monténégro a redoublé d'efforts pour rédiger son premier rapport d'information sur la

mise en œuvre nationale de la Convention, en collaboration avec le Fonds pour l'environnement mondial (FEM). Récemment, nous avons travaillé à la mise en place d'une autorité nationale chargée des projets de mécanisme pour un développement propre (MDP) et avons réalisé des études de faisabilité concernant des projets MDP dans les domaines de l'énergie, de l'agriculture et des transports.

Nous sommes convaincus de l'importance absolue des partenariats dans les domaines de l'atténuation, de l'adaptation, du financement et de la technologie. Le secteur privé, la société civile, les médias, les parlements, la communauté scientifique et le système des Nations Unies ont la responsabilité commune de s'attaquer aux problèmes induits par les changements climatiques.

Nous pensons qu'une coopération plus étendue entre, d'une part, les États Membres et, d'autre part, les organismes, les fonds et les programmes des Nations Unies peut inciter davantage à agir, aux plans national, régional et mondial, en vue d'apporter une solution efficace. L'ONU dispose de savoir-faire et de connaissances hors pair, qui peuvent aider les États Membres à élaborer des stratégies intégrées d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques. De même, elle est particulièrement bien placée pour faire connaître les pratiques optimales dans le monde entier. Le système des Nations Unies est en mesure de renforcer l'intervention du secteur privé et d'aider les pays à se procurer et à utiliser les ressources nécessaires pour mettre en œuvre un éventail de mesures permettant d'atteindre une croissance et un développement durables.

Le Monténégro étant qualifié d'État écologique dans sa constitution, nous avons récemment adopté plusieurs documents stratégiques, à savoir la Stratégie nationale de développement durable, la Stratégie de développement énergétique pour l'horizon 2025, le Programme de réformes économiques et le Programme national d'intégration au sein de l'Union européenne, afin de créer un climat favorable aux investissements, d'édifier des institutions robustes et de poser les jalons d'un développement respectueux de l'environnement sur le long terme.

En l'occurrence, plusieurs difficultés se posent. L'une d'elles est de savoir comment définir les effets du réchauffement planétaire sur le climat du Monténégro. On ne pourra traiter les effets des

changements climatiques que si l'on a accès aux ressources économiques et techniques, aux informations, aux compétences et à l'infrastructure adaptées à la situation du pays. Il est très important que des liens de partenariat se nouent entre les institutions nationales et internationales pour renforcer les capacités scientifiques, techniques et humaines.

Conformément à la feuille de route issue de Bali et aux conclusions de la réunion de haut niveau de septembre 2007, le Monténégro accueillera une conférence régionale sur les changements climatiques au cours du deuxième semestre de cette année. Cette conférence aura notamment pour objet de faciliter la mise en place de mécanismes en faveur d'un développement propre au sein de la région méditerranéenne et d'inciter les pouvoirs publics à conduire des projets connexes dans différents domaines. Le Monténégro estime que les MDP sont essentiels pour aider les pays en développement à faire face aux problèmes soulevés par les changements climatiques. Par conséquent, dès lors que le Fonds d'adaptation, qui vient d'être créé à Bali pour financer l'élaboration et l'application de stratégies d'adaptation aux changements climatiques dans les pays en développement, intervient judicieusement dans les différents domaines d'intervention du FEM, la bonne mise en œuvre du Protocole de Kyoto s'en trouvera accélérée.

En matière de lutte contre les changements climatiques, l'objectif stratégique de la famille des Nations Unies revêt plusieurs facettes. La communauté internationale a le devoir collectif de réagir de toute urgence à ce problème. Pour sa part, le Monténégro est prêt à soutenir les efforts du système des Nations Unies et à forger des liens de coopération afin de venir à bout des problèmes posés par les changements climatiques.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Suède.

M. Fries (Suède) (*parle en anglais*) : La Suède s'associe pleinement à la déclaration prononcée hier par le représentant de la Slovénie au nom de l'Union européenne.

Les changements climatiques figurent au premier rang des priorités du Gouvernement suédois. Mon pays s'applique depuis longtemps à réduire ses émissions de gaz à effet de serre et à aider les pays en

développement à faire face aux changements climatiques.

Le message qui ressort du quatrième rapport d'évaluation du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat est simple et précis. Il faut que les émissions mondiales de gaz à effet de serre aient diminué dans une proportion comprise entre 50 % et 85 % à l'horizon 2050. Celles des pays développés devront avoir baissé de 25 % à 40 % en 2020. Il faut agir dès maintenant. C'est une entreprise difficile, qui ne correspond pourtant qu'à la moitié de l'équation, la seconde étant que les changements climatiques ont déjà bel et bien lieu.

Ces éléments serviront de base à la prochaine série de négociations qui sera engagée au titre du Plan d'action de Bali en vue de conclure un accord général sur la manière de lutter contre les changements climatiques après 2012. J'aimerais souligner trois points dont l'ONU et les décideurs pourraient souhaiter tenir compte dans l'optique de l'accord de Copenhague qui devrait être conclu dans moins de deux ans.

Premièrement, une réduction des émissions de gaz à effet de serre est compatible avec la croissance économique. Les derniers chiffres révèlent pour 2006 une baisse des émissions suédoises de gaz à effet de serre de l'ordre de 8,7 % par rapport à 1990. Au cours de la même période, le produit national brut suédois a augmenté de 44 %. Plusieurs faits expliquent cette performance. La première est l'imposition d'une taxe sur le dioxyde de carbone en 1990. À cela s'ajoutent l'amélioration du rendement énergétique, l'adoption de mesures d'économies d'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables.

Nous sommes fermement convaincus qu'il est primordial de coter le carbone. Plus il y aura d'intervenants sur le marché des échanges de droits d'émission du carbone, plus il sera rentable de réduire les émissions. Il importe de mettre à profit les différentes compétences du système des Nations Unies pour répandre les bonnes pratiques dans le monde, pour renforcer les capacités nationales d'élaboration et d'exécution des politiques et pour concevoir des normes internationales équitables au niveau sectoriel.

Deuxièmement, il faut traiter les changements climatiques dans leur globalité en fonction des objectifs du Millénaire pour le développement. Cela exige de s'adapter aux changements climatiques et d'investir dans les systèmes d'énergie durable. De

même, les changements climatiques doivent être pris en considération dans toutes les stratégies de développement et de réduction de la pauvreté.

Le Gouvernement suédois a créé une commission internationale chargée de fournir une aide au développement « à l'épreuve du climat ». Son but est, conformément aux engagements pris, d'aider les pays en développement à prévenir les conséquences des changements climatiques et à y faire face. Il compte également participer à l'action mise en œuvre à l'échelle du système des Nations Unies. La commission est une instance où un groupe d'experts et de décideurs politiques éminents peuvent débattre librement et décider des orientations quant à la manière de concevoir une aide publique au développement qui prenne en compte les changements climatiques et la réduction des risques de catastrophes. Mais elle fera également des propositions concrètes pour protéger l'aide au développement contre les changements climatiques en intégrant les notions de réduction des risques et d'adaptation aux changements climatiques dans les plans de développement et de réduction de la pauvreté des pays défavorisés.

La commission se consacrera essentiellement à quatre domaines. L'un d'eux concerne le rôle et l'importance des écosystèmes dans la prévention des catastrophes. Elle s'intéressera également aux zones abritant des bidonvilles urbains, ainsi qu'aux catastrophes à évolution lente, telles que les sécheresses prolongées et l'instabilité chronique causée par une pénurie d'eau. Enfin et surtout, la commission se concentrera sur les mécanismes de gestion des risques dans le secteur des assurances. Il s'agit d'un domaine relativement nouveau dans lequel des initiatives intéressantes ont été lancées.

L'ampleur et la nature des changements climatiques exigent parfois que l'on adopte une démarche essentiellement scientifique vis-à-vis du problème. Mais je pense que la dimension humaine ne doit jamais être perdue de vue. Cela sera également reflété dans les travaux de la commission. L'approche sera clairement axée sur la pauvreté et les droits, et la dimension parité hommes-femmes sera examinée.

La commission se réunira pour la première fois à Stockholm après-demain. Elle prendra une part active dans les processus pertinents, tels que les négociations sur le climat ou le travail réalisé, par exemple, par l'ONU, la Banque mondiale et l'Union européenne. Un

rapport définitif sera présenté au printemps 2009. Il est prévu que les résultats soient traduits dans les processus pertinents et contribuent à la conclusion d'un accord post-2012 à Copenhague.

Enfin et troisièmement, je tiens à souligner que les changements climatiques exigent que l'on adopte une approche intégrée vis-à-vis de l'environnement, du développement et de la sécurité. Les changements climatiques affectent déjà la sécurité humaine et aggravent, dans de nombreuses régions du monde, les conditions relatives à la disponibilité d'eau douce, à l'érosion des sols, à l'approvisionnement en énergie, aux cultures et aux stocks de poissons. Des millions d'individus pourraient devenir des réfugiés du fait des changements climatiques, ce qui engendrerait de graves problèmes de migrations dans de nombreuses régions. Les gouvernements et les pays faibles, dans des régions particulièrement touchées par les changements climatiques, seraient exposés à des risques d'instabilité et de troubles. D'autre part, une gestion commune des ressources naturelles cruciales comme l'eau pourrait contribuer à la stabilité et à la paix. Nous invitons les entités concernées du système des Nations Unies à relever collectivement ces défis en tenant compte du lien entre développement durable et sécurité.

Le système des Nations Unies a un rôle essentiel à jouer pour régler efficacement le problème des changements climatiques. Il ne fait aucun doute que les éléments de base du Plan d'action de Bali déterminent la voie à suivre pour toute stratégie future visant à faire face à ce phénomène. Nous nous félicitons de la proposition du Secrétaire général de renforcer les mécanismes de collaboration sur la base des objectifs communs. Les structures existantes doivent être utilisées dans ce sens.

L'atténuation et l'adaptation doivent être abordées de manière simultanée, même si les stratégies et mesures y relatives au niveau des pays peuvent être différentes. En définitive, les progrès à venir dépendent avant tout de l'issue des négociations menées dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et du Protocole de Kyoto. Un accord efficace et juste sur le régime post-2012 doit par conséquent constituer la priorité absolue du système des Nations Unies pour les deux prochaines années.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Ahmed Abdulrahman

Al-Jarman, Représentant permanent des Émirats arabes unis.

M. Al-Jarman (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Nous avons lu avec attention le rapport du Secrétaire général, qui présente un aperçu général de ce que serait la contribution du système des Nations Unies à la lutte contre le problème des changements climatiques qui menace la sécurité des populations du monde entier.

Tout en saluant les efforts déployés par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat pour recenser les meilleures solutions collectives face à la crise mondiale, nous réaffirmons que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et le Protocole de Kyoto constituent les cadres les plus appropriés au sein desquels nous pouvons nous attaquer à cette crise sur la base du principe des responsabilités et capacités communes mais différenciées.

Dans ce contexte, ma délégation s'associe aux déclarations faites par le représentant d'Antigua-et-Barbuda au nom du Groupe des 77 et de la Chine et par le représentant de l'Algérie au nom du Groupe des États arabes.

Les Émirats arabes unis ont conscience de l'ampleur et de la gravité des difficultés engendrées par les changements climatiques et de la menace qu'ils constituent pour la sécurité et la stabilité des populations de nombreux pays, notamment des pays en développement. Convaincu que pour relever ces défis, un partenariat mondial et une véritable coopération entre pays en développement et pays développés sont nécessaires, mon pays est résolu à adhérer à toutes les conventions régionales et internationales et à tous les protocoles relatifs à l'environnement et au développement durable. Nous appuyons la feuille de route et le Plan d'action adoptés à Bali en décembre 2007, qui demandent principalement que les États parties mènent à bien des consultations d'ici à 2009, en vue de l'élaboration d'une convention sur la réduction des émissions qui pourrait entrer en vigueur avant fin 2012. Nous espérons que ces négociations permettront de convenir d'une convention globale post-Kyoto sur la réduction des émissions qui n'aura pas de retombées négatives sur les économies et les processus de développement des pays en développement en général, et en particulier sur les pays producteurs et exportateurs de pétrole, tels que les Émirats arabes

unis, dont les économies dépendent surtout des combustibles fossiles.

Les Émirats arabes unis sont l'un des principaux producteurs de pétrole. Désireux d'approvisionner de manière constante les marchés mondiaux, mon pays continue d'intensifier ses efforts et initiatives en faveur d'activités internationales visant à trouver d'autres sources d'énergie propre, sûre et abordable, et d'affronter efficacement la crise des changements climatiques. Le mois dernier, nous avons accueilli le Sommet mondial sur l'énergie de l'avenir, qui a vu la participation de représentants des gouvernements, de scientifiques, d'experts, de chercheurs et de spécialistes en environnement et en énergie.

À ce sommet, les Émirats arabes unis ont annoncé le lancement de l'un des programmes de développement durable les plus ambitieux jamais réalisés, couvrant des projets d'énergie solaire, hydrogène et éolienne, et de réduction et de gestion du carbone, pour un coût initial de 15 milliards de dollars. Ils ont également annoncé la création du prix Zayed pour l'énergie de l'avenir, d'un montant annuel de 2,2 millions de dollars, qui sera décerné aux personnes ou organisations qui se seront distinguées dans l'innovation, la mise au point et l'application de solutions énergétiques durables. Vendredi dernier, nous avons lancé Masdar City, la seule ville au monde sans émission de carbone, sans déchets et sans voitures, dont la construction devrait être achevée en 2016 et qui pourra accueillir 50 000 habitants. Mon pays a également apporté son appui et fait une contribution de 150 millions de dollars au fonds créé par l'Arabie saoudite lors du sommet de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (OPEP) en novembre dernier, et qui est doté d'un budget de 750 millions de dollars pour la recherche sur les liens entre le pétrole, l'environnement et les changements climatiques.

Ces initiatives et ces activités sont l'un des multiples aspects de notre stratégie nationale globale pour protéger l'environnement et traiter des changements climatiques sans remettre en cause les programmes de développement du pays. Un certain nombre de mesures efficaces ont été prises dans les domaines des énergies renouvelables, de la pollution atmosphérique, de la lutte contre la désertification, de l'expansion des espaces verts et des énergies non polluantes. Nous appliquons des politiques en faveur de l'absence totale d'émissions dans toutes les activités liées à l'industrie pétrolière et nous avons généralisé

l'utilisation du carburant sans plomb dans tous les secteurs des transports. Ces efforts ont culminé dans le lancement, en 2006, de l'Initiative Masdar, dont le but est la mise en place d'un centre mondial pour trouver de nouvelles sources d'énergie durable grâce à l'intégration des méthodes et des moyens dont on dispose, notamment en s'appuyant sur un réseau d'instituts de recherche spécialisés dans l'énergie et en préservant la stabilité des marchés énergétiques mondiaux.

En avril dernier, les Émirats arabes unis ont adopté une stratégie dont le but est de parvenir au développement durable dans tous les secteurs tout en respectant les normes générales relatives à l'environnement qui sont en vigueur dans le pays.

Pour terminer, nous voudrions renouveler notre appui au rôle que joue l'ONU pour relever les défis liés aux changements climatiques. Nous insistons sur la nécessité de voir les pays développés assumer leurs responsabilités vis-à-vis de cette crise mondiale et s'engager, lors des prochaines négociations qui auront lieu, à mettre en œuvre les recommandations des conférences internationales et des conventions relatives à l'environnement et au développement durable, en particulier la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et son Protocole facultatif. Nous demandons également que les pays en développement bénéficient de l'appui dont ils ont besoin et que leur accès aux nouvelles technologies soit facilité, de manière à accroître leurs capacités de s'adapter aux changements climatiques, de mettre en œuvre des mesures d'atténuation et de disposer des ressources énergétiques durables et non polluantes. Autant d'exigences qui requièrent que les fonds et les mécanismes mis en place par le Protocole de Kyoto fonctionnent de manière transparente et juste.

Les Émirats arabes unis continueront de coopérer aux efforts collectifs que la communauté internationale déploie pour trouver, aux plans national et international, les moyens de faire face aux effets négatifs des changements climatiques.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M^{me} Enkhsetseg Ochir, Représentante permanente de la Mongolie.

M^{me} Ochir (Mongolie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, ma délégation tient à saluer l'initiative importante et opportune prise par le Président de l'Assemblée générale, M. Kerim, de convoquer le

présent débat thématique pour envisager les moyens de canaliser les efforts déployés par l'ONU pour faire face aux changements climatiques. Je tiens également à remercier le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, de son rapport complet sur l'aperçu des activités menées par le système des Nations Unies concernant les changements climatiques (A/62/644).

Ces trois dernières années, nous nous sommes activement employés à échanger nos points de vue et nos idées sur la nécessité d'entreprendre une action urgente, sur l'importance de la mise en place de nouveaux partenariats et de nouvelles alliances et sur le meilleur moyen d'intégrer les avantages comparatifs des divers organismes des Nations Unies dans le combat que nous menons tous pour faire face aux formidables défis que posent les changements climatiques. Il est vrai que, petits ou grands, pauvres ou influents, les États Membres sont tous confrontés, dans leurs régions et dans leurs pays respectifs, à tout un éventail de difficultés diverses. Toutefois, face aux changements climatiques, nous devrions tous transcender nos divergences et faire de l'enjeu le plus important qui soit, à savoir la survie de la famille humaine sur ce village planétaire que nous partageons, la priorité politique absolue.

Les changements climatiques sont une réalité et, scientifiques ou autres, les preuves en attestant ne manquent pas. Notre climat est de moins en moins stable, de plus en plus fluctuant et de plus en plus chaud. La température moyenne mondiale augmente. Elle s'est élevée de 0,7 degré Celsius au XX^e siècle et elle poursuit sa tendance ascendante. Les saisons arrivent à des moments différents et les variations normales augmentent. Les glaciers fondent, et le niveau des mers monte. Les phénomènes climatiques extrêmes sont de plus en plus fréquents et rigoureux. Déjà, en partie à cause des sécheresses, des inondations et des vagues de chaleur, les récoltes se perdent, des conflits éclatent et le nombre de morts et les souffrances humaines augmentent constamment.

Pourtant il est possible d'empêcher que cette tendance dangereuse ne nous mène à la catastrophe, car le monde ne manque ni des moyens financiers ni des capacités techniques pour réagir. Ce qu'il nous faut, c'est la volonté politique de coopérer. En d'autres termes, les changements climatiques nécessitent une nouvelle façon de penser. Nous devons rompre avec cette mentalité du « laisser-faire ». C'est maintenant qu'il faut agir. C'est maintenant qu'il faut honorer les

engagements pris dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et du Protocole de Kyoto. C'est maintenant qu'il nous faut sincèrement faire montre, dès Poznan et jusqu'à Copenhague, de la volonté politique nécessaire pour bâtir un consensus international en faveur d'une action plus résolue pour l'après-2012.

Il est aujourd'hui largement admis que les changements climatiques représentent une grave menace pour le développement durable. Il est aussi largement prouvé que les pauvres sont ceux qui souffrent le plus aujourd'hui des changements climatiques. La pauvreté généralisée, le sous-développement des infrastructures et de graves contraintes financières sont autant de facteurs qui limitent les capacités des pays en développement, notamment les plus vulnérables d'entre eux, de s'adapter aux effets dévastateurs des changements climatiques, même s'ils sont ceux qui ont contribué le moins à causer le problème. Il demeure donc nécessaire de respecter scrupuleusement les principes de Rio, en particulier le principe des responsabilités communes mais différenciées.

Par ailleurs, si l'on veut que les pays en développement progressent vers la réalisation des objectifs de développement durable, notamment les objectifs de développement convenus sur le plan international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement, il est indispensable de respecter pleinement et immédiatement les engagements contractés en vertu de la CCNUCC et du Protocole de Kyoto, en particulier en ce qui concerne le financement au titre de l'adaptation, le transfert des technologies et le renforcement des capacités.

Même si un cadre global pour la stabilisation de la concentration des gaz à effet de serre était adopté demain, il resterait indispensable de mettre en place une stratégie mondiale d'adaptation, puisque le monde contemporain est déjà aux prises avec la poursuite du réchauffement climatique du fait du temps qui s'écoule entre le moment où les efforts d'atténuation sont entrepris et où les premiers résultats se font sentir. Il est fondamental qu'une stratégie d'adaptation mondiale et intégrée soit axée sur l'accroissement des financements et de l'aide destinés à renforcer les capacités des pays en développement. Sur ce point, le mécanisme financier de la Convention-cadre ainsi que le Fonds d'adaptation du Protocole de Kyoto devraient, tous deux, être substantiellement revus à la hausse. Les

effets de la variabilité de plus en plus grande du climat sur les écosystèmes, ainsi que ceux de la déforestation, de la désertification, des sécheresses et de l'insécurité alimentaire doivent bénéficier d'un rang de priorité élevé.

La Mongolie, de son côté, souhaite ardemment mettre au point une stratégie nationale pour s'adapter aux changements climatiques, tout en procédant à une recherche approfondie sur la vulnérabilité et sur l'évaluation des risques, en collaboration avec les partenaires de développement bilatéraux et multilatéraux concernés. Ces 60 dernières années, la température moyenne en Mongolie s'est élevée de près de 2 degrés Celsius. Près de 85 % des terres de la Mongolie se dégradent. La désertification progresse inexorablement. La fréquence de plus en plus élevée des catastrophes naturelles telles que les sécheresses et les dzuds a un lourd impact sur notre économie.

Pour faire face aux difficultés liées aux changements climatiques, la Mongolie a lancé dès 2001 un Programme national d'action sur les changements climatiques, conformément aux principes de la Convention-cadre et du Protocole de Kyoto, et elle s'est employée à intégrer les préoccupations relatives aux changements climatiques à ses stratégies nationales de développement, y compris sa stratégie nationale de développement à l'horizon 2021 fondée sur les objectifs du Millénaire pour le développement et récemment approuvée par le Parlement.

Pour terminer, je voudrais redire que ma délégation partage pleinement l'avis selon lequel pour réagir efficacement aux changements climatiques nous devons forger des partenariats efficaces avec tous les acteurs concernés. Ces partenariats doivent s'établir aux niveaux local, national, régional et international. À cet égard, j'ai le plaisir d'informer cet organe que la Mongolie a proposé d'accueillir à Oulan-Bator dans le courant de l'année un sommet des pays de l'Asie du Nord-Est sur les changements climatiques. Nous espérons vivement que cette réunion de haut niveau permettra de forger un partenariat régional sur les changements climatiques, contribuant ainsi à l'ensemble des efforts menés au niveau mondial.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Armen Martirosyan, Représentant permanent de l'Arménie.

M. Martirosyan (Arménie) (*parle en anglais*) : Pendant de nombreuses années, les changements

climatiques sont restés une question vague, un sujet contestable qui, même s'il était quelque peu alarmant, ne donnait pas l'impression de constituer un problème grave pour notre survie, mais aujourd'hui, la situation a changé, et une transformation notable du climat mondial a fait de ce problème une question critique qui exige de notre part une attention et une réaction immédiates. Une campagne de sensibilisation, menée actuellement avec la participation active des dirigeants de l'ONU, de dirigeants politiques anciens et actuels, ainsi que de diverses célébrités, a donné des résultats. Il est clair qu'il faut prendre d'urgence de véritables mesures pour contrer cette menace.

La République d'Arménie est signataire du Protocole de Kyoto et a donc sa part de responsabilités. Depuis qu'elle a ratifié la Convention en mai 1993, l'Arménie a pris un certain nombre de mesures afin d'apporter sa contribution aux efforts déployés par la communauté internationale pour atténuer les éventuelles conséquences désastreuses de ce processus.

Dans le cadre du projet « Arménie – une étude de pays sur les changements climatiques » parrainé par le Programme des Nations Unies pour le développement, il existe depuis 1997 en Arménie un centre d'information sur les changements climatiques dont l'objectif principal est de renforcer le Centre d'information du Ministère arménien de la protection de l'environnement. Ce centre, équipé de matériel ultramoderne, collecte et met à jour des informations relatives aux changements climatiques. L'objectif du projet est de déterminer et d'établir des liens avec des sources d'information nationales et internationales, ce qui devrait permettre de partager les connaissances et d'éviter la redondance des efforts.

Depuis que la Convention a été ratifiée, des délégations arméniennes ont participé à 13 conférences sur les changements climatiques, ainsi qu'aux travaux des sessions des organes auxiliaires permanents de la Convention. En 2004, la République d'Arménie a adopté un plan d'action afin de s'acquitter de ses obligations au titre de la Convention. En vue de la quatrième Conférence, l'Arménie a élaboré son premier rapport national sur les changements climatiques qu'elle a présenté aux États membres.

On a estimé qu'au cours des 90 prochaines années, du fait des changements climatiques, la température moyenne de l'air en Arménie augmentera de 1,7° C et que les précipitations sur le territoire du

pays baisseront d'environ 10 %. Ces faits nouveaux auraient des conséquences négatives non seulement sur les secteurs dépendant du climat, mais aussi sur l'ensemble de l'économie de notre pays. Et ces conséquences pourraient même être pires. Selon les prévisions relatives aux changements climatiques, la culture de terres arables en Arménie pourrait être réduite de 8 à 14 %, ce qui accélérera la désertification devenue aujourd'hui un problème très pressant. Ces données prouvent que l'Arménie prend très au sérieux la question des changements climatiques et qu'elle est déterminée à faire tous les efforts nécessaires aux niveaux national et international pour atténuer ces processus négatifs.

L'Arménie, en tant que pays en développement, n'est pas visée à l'annexe I de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, et n'a aucune obligation en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Toutefois, dans le cadre des mécanismes correspondants de mise en œuvre de la Convention et grâce à une aide internationale adéquate, l'Arménie est disposée à souscrire volontairement aux obligations en matière de limitation des émissions de gaz à effet de serre.

Sur un plan plus pratique, l'Arménie s'est également lancée dans un certain nombre de projets, dont un projet à grande échelle sur les rendements énergétiques dans les systèmes urbains de chauffage et d'approvisionnement en eau. Ce projet, fondé sur une stratégie présentée dans le premier rapport national, a pour objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre. En outre, l'Arménie met en œuvre un plan directeur de gestion de l'énergie pour la période allant jusqu'à 2010, et sa stratégie de limitation des émissions repose sur les dispositions principales de ce plan.

En tant que membre de la communauté internationale et de cette organisation, l'Arménie est prête à apporter sa contribution aux efforts mondiaux visant à faire de la Terre une planète meilleure et plus sûre pour les générations futures.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de l'Ukraine.

M. Kryzhanivskiy (Ukraine) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient d'emblée à se féliciter de l'initiative qui a été prise de tenir ce débat opportun et important. Au cours de la réunion de haut niveau sur les changements climatiques tenue le 24 septembre et

de la Conférence de Bali tenue en décembre 2007, les dirigeants du monde entier ont convenu d'aller de l'avant en termes très pratiques. Nous ici à New York, à l'Assemblée générale, devons œuvrer sans relâche à maintenir et à utiliser l'élan acquis en 2007 pour lutter contre les changements climatiques, et à réaliser cette année des progrès tangibles dans les négociations.

Nous remercions le Secrétaire général Ban Ki-moon d'avoir maintenu la question des changements climatiques en tête de ses priorités et d'avoir établi un rapport très complet et très instructif (A/62/644) sur les activités menées par le système des Nations Unies concernant les changements climatiques. Ce rapport, ainsi que le quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, conclut que les activités anthropiques sont une cause du réchauffement planétaire.

Ma délégation est convaincue que l'Assemblée générale est l'instance idoine pour examiner la question des changements climatiques et appuyer les négociations actuellement en cours dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Nous voudrions proposer que ces débats se tiennent à intervalles réguliers au sein de l'Assemblée générale et qu'un point de l'ordre du jour séparé y soit consacré, ce qui permettrait d'examiner et de traiter effectivement la question des changements climatiques. Nous sommes prêts à coopérer avec toutes les délégations intéressées. En même temps, il faut veiller à ce que les résultats de ces délibérations soient communiqués aux niveaux régional, sous-régional et continental.

Il est très important de donner une impulsion à la lutte contre les changements climatiques au niveau national. À cet égard, l'Ukraine attache une grande importance au Protocole de Kyoto. Nous agissons conformément à la pratique améliorée de la mise en œuvre et de l'application conjointes du Mécanisme pour un développement propre. Il y a près de trois ans, en 2005, le Gouvernement ukrainien a approuvé un plan d'action national et a commencé à dresser un inventaire annuel des émissions de gaz à effet de serre. L'Ukraine prévoit de réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 25 % d'ici à 2020.

Mon gouvernement a pleinement reconnu le lien qui existe entre les changements climatiques et l'énergie durable. Des efforts sont en cours pour transformer notre économie, qui utilise actuellement le

carbone, en une économie qui en utiliserait peu grâce à des technologies propres telles que les énergies renouvelables, les biocarburants et les économies d'énergie. En même temps, il faudra, pour relever ce défi, une coopération internationale renforcée dans le domaine des rendements énergétiques et de la sécurité énergétique. Les pays ayant des besoins spéciaux, comme par exemple les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, devraient également recevoir l'aide et l'appui nécessaires.

Pour ce qui est de la question du régime des émissions après 2012, nous pensons que celui-ci devrait être souple et varié, et tenir dûment compte des besoins et des conditions spécifiques des États parties. L'Ukraine tient à souligner l'importance de trouver un équilibre entre les première et deuxième périodes d'engagement. Dans le cadre des négociations autour d'un futur accord sur les changements climatiques, y compris ses objectifs quantitatifs au sujet des émissions et des délais pour leur réalisation, il est absolument essentiel que nous soyons guidés par les principes de base consacrés dans la CCNUCC : équité, responsabilités communes mais différenciées, capacités respectives, rentabilité et développement durable.

Une action internationale conjointe et concertée ne sera pas possible à moins que nous ne bâtissions une architecture appropriée et ne créions une base institutionnelle pertinente. Entre autres mesures, il importe que nous envisagions la mise en place d'un mécanisme international de transfert de technologies afin de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Les pays donateurs et bénéficiaires doivent prendre une part active à un partenariat de ce genre. L'adaptation est un thème dont il convient également de tenir compte dans les décisions politiques des gouvernements, du secteur privé, des organismes internationaux et des autres acteurs.

Il y a longtemps, l'Ukraine a appelé à la création d'une organisation prédominante chargée de traiter les questions environnementales de manière globale. Une telle institution doit être ouverte à tous et rassembler de multiples représentants nationaux. Elle doit être un mécanisme de promotion de la responsabilité écologique et un système international de sécurité environnementale. À défaut d'une telle approche responsable et soigneuse, nous ne pourrions qu'échouer à répondre aux attentes de nos pays.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Kenya, M. Zachari Muburi-Muita.

M. Muburi-Muita (Kenya) (*parle en anglais*) : Je saisis cette occasion pour remercier M. Srgjan Kerim, Président de l'Assemblée générale, d'avoir organisé ce débat sur le thème « Faire face aux changements climatiques : les Nations Unies et le monde au travail ».

Le Kenya s'associe aux déclarations faites par le représentant d'Antigua-et-Barbuda au nom du Groupe des 77 et de la Chine à la 80^e séance et par le représentant du Cameroun au nom du Groupe des États d'Afrique à la 81^e séance.

Nous tenons à remercier le Président de l'Assemblée générale pour son document de synthèse fort instructif sur les questions clés et le Secrétaire général pour son rapport qui donne un aperçu des activités menées par le système des Nations Unies concernant les changements climatiques (A/62/644).

Ma délégation insiste sur le fait que l'évolution du climat est l'un des plus grands défis de l'humanité au XXI^e siècle. Il s'agit d'un problème planétaire qui appelle une action internationale collective marquée par la collaboration. Cela étant dit, je tiens à souligner qu'il existe un cadre pour traiter des questions climatiques au sein de l'ONU. La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et ses organes et institutions affiliés dirigent avec compétence l'action menée concernant les changements climatiques. Il faut donc avoir soin d'éviter de bâtir des processus parallèles sur les questions liées aux changements climatiques.

En outre, l'accent mis sur l'évolution du climat ne doit pas nuire aux initiatives menées dans d'autres domaines d'importance pour les pays en développement, comme la croissance économique durable, le financement du développement, la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et l'élimination de la pauvreté. Pour le Kenya et beaucoup d'autres pays en développement, ce sont là des priorités.

Les changements climatiques infligent déjà de graves dégâts aux secteurs économiques clés du Kenya. Les Kényans subissent depuis quelque temps des inondations accrues, des sécheresses dévastatrices qui se font plus fréquentes, une réduction de la

productivité agricole et une plus grande prévalence du paludisme, entre autres phénomènes imputables au climat. Notre infrastructure routière ne s'est pas encore relevée des pluies découlant d'El Niño. Ces événements extrêmes font obstacle aux efforts déployés pour améliorer la qualité de vie de la population. De manière générale, l'impact prévu des changements climatiques au Kenya, faute d'être atténué, aura des conséquences majeures sur les moyens de subsistance, la santé, les ressources hydriques, la productivité agricole, la sécurité alimentaire, les écosystèmes et le tourisme.

Le quatrième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat est très clair quant aux causes des changements climatiques et aux risques écologiques qu'ils font courir à la communauté mondiale à court terme, ainsi qu'au sujet du peu de temps qu'il nous reste pour y répondre. Nous devons aux générations futures d'agir dès maintenant si nous voulons leur épargner les catastrophes que prédit le rapport. Il nous faut donc traduire les décisions prises à différentes réunions dans des stratégies et actions concrètes sur le terrain.

À cet égard, toutes les parties prenantes doivent participer à des activités d'atténuation des effets des changements climatiques et d'adaptation au phénomène, conformément à leurs responsabilités communes mais différenciées et chacune selon ses capacités. En particulier, les parties visées à l'annexe II doivent assumer pleinement leurs responsabilités au titre de la Convention pour atténuer les effets des changements climatiques et consacrer davantage de ressources financières et technologiques à l'appui qu'il convient d'apporter aux activités d'adaptation, d'atténuation et de renforcement des capacités dans les pays en développement. Nous estimons que la question de l'évolution du climat ne doit pas se limiter au domaine de la négociation et des discours internationaux abstraits, mais être traduite dans la pratique pour trouver des solutions simples et de bon sens et mieux répondre aux menaces réelles qui pèsent sur des millions de personnes dans le monde entier.

Mon pays a adopté une approche pragmatique en créant des cadres politiques et législatifs porteurs ainsi qu'en lançant des réformes institutionnelles pour rénover et appuyer la gestion durable des ressources naturelles, dont les forêts et les ressources hydriques. On se concentre particulièrement sur la couverture forestière croissante dans le pays afin d'améliorer les

capacités hydrologiques. Les forêts servent également d'importants puits de carbone et contribuent à la subsistance des communautés adjacentes. Nous sommes encouragés par les efforts internationaux qui visent, par l'intermédiaire du régime de riposte aux changements climatiques, à soutenir nos initiatives de réduction des émissions causées par la déforestation et la dégradation des forêts. À cet égard, nous reconnaissons la nécessité d'un appui institutionnel et sous forme de capacités humaines en vue de contribuer, en la dirigeant, à l'action nationale face aux changements climatiques dans les pays en développement.

Le Kenya a conscience du rôle important que le système des Nations Unies peut jouer pour aider les pays, en particulier les pays en développement, à s'adapter aux changements climatiques. Le rapport du Secrétaire général sur les activités menées par le système des Nations Unies concernant les changements climatiques met l'accent sur un certain nombre d'initiatives en cours ou potentielles grâce auxquelles l'Organisation peut ou pourrait appuyer les efforts déployés pour répondre efficacement à l'évolution du climat.

De manière générale, et outre les domaines soulignés dans le rapport, nous estimons que l'ONU peut également aider les États Membres par les actions suivantes : en renforçant les capacités d'adaptation et d'atténuation, en particulier dans les pays en développement; en favorisant la création d'un climat propice au développement et au transfert des technologies; en sensibilisant aux questions liées aux changements climatiques; en obtenant la volonté politique, l'appui et l'engagement des dirigeants; en encourageant la mobilisation des ressources; en promouvant le partage des meilleures pratiques et expériences entre les pays et les parties prenantes; et en étant à l'avant-garde de l'établissement de normes internationalement contraignantes concernant les changements climatiques. Si nous reconnaissons que l'ONU dispose certes du réseau et de la volonté nécessaires pour entreprendre une large gamme d'activités dans ce domaine, il importe toutefois que nous fassions nos propositions en prenant dûment en considération les capacités techniques, financières et humaines qui existent au sein du système des Nations Unies.

Pour terminer, compte tenu du fait que les changements climatiques sont un défi mondial qui

concerne tous les secteurs de la société, il me semble essentiel de souligner qu'un acteur seul ne saurait s'attaquer comme il se doit à leurs effets. Il faut donc une action collective et concertée aux niveaux local, national et international. Les individus, la société civile et le monde des affaires doivent travailler ensemble pour faire vraiment face aux changements climatiques. C'est pourquoi les partenariats revêtent, à tous les niveaux, une importance cruciale dans les efforts déployés en la matière. Nous sommes convaincus que le système des Nations Unies, fort de ses réseaux multidimensionnels et complexes, a les moyens d'initier, de développer et de promouvoir des partenariats dans le domaine des changements climatiques.

Pour finir, ma délégation insiste une nouvelle fois sur l'importance de ce débat, qui permet aux États Membres et à leurs partenaires d'échanger leurs vues sur les changements climatiques. Nous pensons que cela va non seulement polariser l'attention de l'ONU mais aussi dynamiser la lutte internationale contre les changements climatiques.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Représentant permanent du Samoa.

M. Elisaia (Samoa) (*parle en anglais*) : Le temps et la vague n'attendent pas l'homme. De même, les déclarations prononcées à l'occasion de ce débat thématique restent sans effet sur les changements climatiques dès lors que nos discours ne s'accompagnent pas d'engagements et d'actes fermes.

Les changements climatiques ont été décrits de plusieurs manières. D'aucuns disent qu'ils constituent le plus grand défi de l'humanité au XXI^e siècle; d'autres qu'ils compromettent davantage la sécurité que toutes les menaces militaires du passé; d'autres encore qu'ils apportent de grands malheurs et vont inéluctablement rayer leur île de la carte. Quelques voix ont prévenu que les changements climatiques risquaient de redessiner les frontières nationales et de changer la face du monde si rien n'est entrepris pour les stopper.

On peut les appeler comme on veut. On peut les qualifier selon le point de vue de son pays. On peut également essayer d'en donner une nouvelle définition. Quoi que l'on fasse, une chose est certaine : aussi sûrement que le soleil se lève à l'est et se couche à l'ouest, les changements climatiques ont bel et bien

lieu. Ils ont eu lieu, ils ont lieu et ils continueront d'avoir lieu.

Les changements climatiques ne connaissent pas les frontières et ne respectent pas la souveraineté nationale. En tant qu'habitants de ce monde, nous sommes tous touchés à un certain degré. Aucun pays n'en est à l'abri, qu'il ait contribué ou non à ses causes profondes. L'origine des changements climatiques a été établie de manière probante, aussi bien sur le terrain que par la science. Leurs causes sont internationalement reconnues et incontestables.

On ne cesse d'imaginer des solutions et de prendre des mesures pour empêcher la catastrophe. Le problème n'est pas qu'il soit impossible d'annuler les effets néfastes des changements climatiques mais plutôt que certains pays rechignent à s'associer à une action mondiale homogène.

Hier, à la 81^e séance, le Représentant permanent de la Grenade a exposé les problèmes de taille auxquels les membres de l'Alliance des petits États insulaires sont confrontés. Dans la déclaration qu'il a faite au nom des petits États insulaires en développement du Pacifique, le représentant des Tonga a rappelé les points vulnérables de nos îles et les dangers qui pèsent sur elles au quotidien. Les initiatives mises en œuvre dans la région du Pacifique témoignent de notre détermination de concourir à une solution en commençant par balayer devant notre porte. Le Représentant permanent des Tonga et d'autres de mes collègues des îles du Pacifique ont rappelé hier la nature de ces initiatives.

Pour venir à bout des changements climatiques, il faut trouver une solution d'envergure mondiale. L'ONU reste la plus à même d'y parvenir.

L'adoption à l'unanimité du Plan d'action de Bali, la mise en place du Fonds d'adaptation et la ratification du Protocole de Kyoto par l'Australie montrent avec force que « vouloir, c'est pouvoir ».

J'aimerais lancer une mise en garde. Il y aura toujours des sceptiques pour dire que les échéances fixées dans la feuille de route de Bali ne seront pas tenues. Mais l'enjeu est trop grand pour laisser ces détracteurs contrarier notre volonté collective.

L'ONU a les moyens de faire en sorte que l'attention mondiale sur la question des changements climatiques ne se relâche pas. Le présent débat thématique offre une très bonne occasion d'informer

les États Membres de l'ampleur de la tâche à accomplir et de capter leur attention sur la question. Une solution réaliste et concrète pour l'après-Kyoto est en vue et à portée de main.

Nous avons tous les mêmes besoins et aspirations de base. Il est immoral que certains refusent à d'autres ce qui leur revient de droit parce que ces derniers sont impuissants devant des conséquences dont ils ne sont pas responsables. L'ONU défend l'égalité et la justice. Nous devons pouvoir compter sur elle pour trouver des solutions conformes à ces nobles buts, non pas en fonction de notre poids économique ou rang mondial, mais selon la nature de nos besoins.

Notre organisation doit veiller à ce que les changements climatiques soient pris en compte dans l'ensemble de ses travaux, compte tenu de leur portée mondiale et de leurs profondes répercussions sur tous les aspects de la vie sociale, économique et politique. Les changements climatiques vont mettre à l'épreuve la capacité des organismes des Nations Unies à agir sur un front uni ainsi que la solidité de la cohésion à l'échelle du système.

Aucune partie prenante n'a le monopole de la lutte contre les changements climatiques. Tout le monde, y compris les secteurs privé et civil, peuvent contribuer d'un point de vue stratégique. Au bout du compte, une solution mondiale ne pourra être efficace que si elle est menée, initiée et maîtrisée par les États Membres avec l'appui des organisations intergouvernementales.

L'accès à des ressources suffisantes pour financer les besoins d'atténuation et d'adaptation reste un problème de taille qu'il faut régler pour que nos modestes efforts aient un effet durable. Il y a lieu de saluer la décision prise à Bali de rendre le Fonds d'adaptation opérationnel. Nous implorons les pays qui en ont les moyens et la volonté de fournir des ressources supplémentaires afin que le Fonds d'adaptation puisse commencer ses activités. Aucune assistance ne sera trop faible ou trop modeste.

Au sein de notre région, la mise en place, en avril de cette année, de l'Alliance FEM-Pacifique pour un avenir viable, est une approche novatrice qui permet de mobiliser et d'utiliser rapidement les ressources du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) en vue de répondre aux besoins d'atténuation et d'adaptation de nos îles. Le projet de l'Italie, qui vise à remplir certaines des obligations de notre région en matière

d'énergie renouvelable, notamment sur la base d'accords de partenariat conclus avec les Gouvernements de la Turquie, de l'Inde, de l'Islande, de l'Autriche et du Venezuela, illustre la manière dont les partenariats bilatéraux ou relevant de l'ONU peuvent aider à répondre aux besoins sur le terrain.

Au plan national, nos partenaires de développement, récents et anciens, y compris les établissements internationaux de crédit et différents organismes des Nations Unies, ont entendu notre appel en nous aidant à faire face à nos besoins et priorités liés aux changements climatiques. Le fait que le Programme des Nations Unies pour le développement ait décidé d'ouvrir prochainement au Samoa un centre régional d'information sur les changements climatiques nous conforte dans notre aspiration nationale à faire de Samoa un véritable centre d'activité sur les changements climatiques à l'intérieur de la région du Pacifique.

Tout en approuvant les réserves émises par certains de nos membres quant à la nécessité de ne pas multiplier les modalités de l'assistance, nous pensons qu'il ne faut pas oublier que nos capacités diffèrent et que nous avons parfois des besoins particuliers auxquels les approches centralisées ne conviennent pas. Il est utile et facile d'agir avec pragmatisme, parfois en sortant des sentiers battus, pour réagir rapidement à certains de ces problèmes. D'où la nécessité d'étudier et d'encourager les partenariats originaux dont, au final, la contribution renforce l'ensemble des mesures que nous prenons pour atténuer les effets des changements climatiques et pour nous y adapter, qui profitent des transferts de technologies et de savoir-faire et qui disposent des ressources adéquates pour relever avec succès les défis posés par les changements climatiques.

La tâche à accomplir est gigantesque d'ici à la Conférence de Copenhague sur les changements climatiques, prévue pour 2009. Serons-nous à la hauteur? Oui, car nous poursuivons le même but : réussir; car aucun homme n'est une île et parce que l'union fait la force, la division l'insuccès.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Représentant permanent du Canada, M. John McNee.

M. McNee (Canada) (*parle en anglais*) : Je tiens d'abord à remercier le Président de l'Assemblée générale d'avoir organisé ce débat. Je voudrais

également remercier le Secrétaire général pour son action résolue visant à mieux faire connaître les enjeux liés aux changements climatiques, et à s'y attaquer, à l'échelle internationale. Nul doute qu'il s'agit de l'un des enjeux les plus complexes, les plus évolutifs et les plus inquiétants de notre époque.

Nous devons aussi nous rappeler que l'action face à ce problème ne saurait se limiter à la protection de l'environnement. Cette problématique est intimement liée à l'activité économique et politique mondiale. En clair, lutter contre les changements climatiques, c'est aussi s'attaquer aux enjeux de développement et de santé, y compris aux catastrophes naturelles, aux changements démographiques et aux questions de sécurité. Lutter efficacement contre les changements climatiques amènera également des cobénéfices dans ces domaines.

Au cours de la dernière année, les changements climatiques ont donné lieu à une mobilisation internationale remarquable qui, conjuguée aux autres efforts de la communauté internationale, témoigne du sentiment qu'il est de plus en plus urgent d'agir. Toutefois, tous ces efforts nationaux doivent se traduire par une action collective à l'échelle internationale. C'est ainsi que, en décembre dernier, le monde entier s'est réuni à Bali et s'est fixé comme objectif de parvenir à un nouvel accord international sur les changements climatiques, qui devrait être élaboré au cours des deux prochaines années.

Pour sa part, le Canada estime que le Plan d'action favorisera l'élaboration d'un accord international efficace et exhaustif. Aussi est-il déterminé à œuvrer en ce sens dans le cadre de l'action des Nations Unies contre les changements climatiques.

L'un des aspects les plus importants de la feuille de route issue de Bali tient au constat qu'aucun pays ne peut s'attaquer seul, et avec efficacité, aux changements climatiques, et que tous les pays qui le peuvent doivent agir.

De même, s'agissant d'un accord international éventuel, le Canada est pleinement conscient de l'importance que tous les principaux émetteurs de la planète prennent des engagements concrets et contraignants pour réduire leurs émissions polluantes. Bien entendu, notre pays estime qu'il fait lui-même partie de ce groupe. Par ailleurs, même si aucun de nous ne peut prévoir l'issue des discussions de Copenhague, le Canada est fermement résolu à réduire

ses émissions de gaz à effet de serre de 70 à 60 % d'ici à 2050.

Même s'il est clair que tous les grands émetteurs doivent agir, le Canada estime également que la technologie jouera un rôle essentiel, et cela, aussi bien en matière d'atténuation que d'adaptation. Le Plan d'action de Bali plaide en faveur d'un « renforcement du développement et du transfert des technologies à l'appui des mesures d'atténuation et d'adaptation », étant entendu qu'il s'agit là d'un élément fondamental de tout accord ultérieur.

Nous devons aussi disposer, dès maintenant, de technologies de transition, d'une part pour réduire la demande d'énergie et, d'autre part, pour augmenter la disponibilité des combustibles fossiles moins polluants. Sur le long terme, les technologies propres, tant nouvelles qu'existantes, doivent être largement déployées dans les pays en développement. Cela vaut tout particulièrement pour les puissances économiques émergentes, qui connaissent une augmentation rapide des émissions, et où celles-ci augmenteront le plus à l'avenir. Le Canada est conscient, tout particulièrement, du rôle des partenariats public-privé dans la mise au point et le déploiement de ces technologies, y compris la réduction de leur coût.

La réduction des gaz à effet de serre par des mesures d'atténuation et l'utilisation d'une technologie propre n'est qu'une partie de la solution. Si les discussions se concentrent le plus souvent sur les mesures d'atténuation, en revanche il est clair que le débat sur l'adaptation est celui qui suscite les passions les plus vives. L'adaptation nous concerne tous, autant les petits États insulaires et en développement les plus exposés, comme le représentant de Samoa vient de le dire de manière si convaincante, qu'un pays comme le Canada, où se trouve une région arctique à la fois vaste et vulnérable.

Même si nous pouvions arrêter dès aujourd'hui toutes les émissions de gaz à effet de serre, les conséquences des changements climatiques continueraient de figurer au rang de nos préoccupations pendant encore des décennies, voire des siècles. Ce phénomène aura de graves conséquences pour les ressources en eau, les écosystèmes, l'agriculture, les forêts, les zones côtières, la santé humaine et la sécurité.

En dernière analyse, ce sont nos citoyens qui seront les premiers touchés par la gravité de ces

changements. Ce seront souvent les populations les plus vulnérables, et les moins responsables de ce phénomène, qui subiront le plus gros des conséquences. C'est pourquoi il est essentiel d'adopter dès maintenant des mesures d'adaptation judicieuses, non seulement dans le cadre d'un accord éventuel, mais aussi pour assurer la sécurité et le bien-être de milliards de gens, y compris protéger leur mode de subsistance même.

C'est dans cet esprit que le Canada continuera à participer activement au Programme de travail de Nairobi sur les impacts, la vulnérabilité et l'adaptation aux changements climatiques. Le Canada continue également d'insister sur l'importance que les pays vulnérables intègrent, à leurs stratégies nationales de développement durable et de réduction de la pauvreté, les considérations liées à l'adaptation.

(l'orateur poursuit en français)

Le Canada accueille favorablement le rapport du Secrétaire général intitulé « Aperçu des activités menées par le système des Nations Unies concernant les changements climatiques » (A/62/644). Il démontre qu'un grand nombre d'instances onusiennes mènent un important travail dans un grand nombre de secteurs pour la mise en œuvre des mandats existants. Ce travail devrait compléter et appuyer les résultats négociés sous l'égide de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

Le Canada félicite le Secrétaire général pour son leadership dans l'enclenchement d'un processus au sein du Comité de haut niveau afin d'améliorer la coordination des activités pour les changements climatiques. Nous nous réjouissons plus particulièrement de l'insistance et du pragmatisme qui ont été manifestés concernant la nécessité de rendre le système onusien davantage axé sur les résultats, plus efficace et plus responsable.

Le Canada est déterminé à œuvrer en faveur du Plan d'action de Bali et à s'acquitter de ses obligations, tout en s'attachant à trouver une solution globale face à cet enjeu planétaire, de concert avec la communauté internationale. Le Canada contribuera à ces efforts en plaidant avec force en faveur d'un accord international qui renferme des engagements contraignants de réduction des émissions, auxquels souscrivent tous les principaux émetteurs, car sans la participation de tous les gros émetteurs, historiques et émergents, nous ne pourrions jamais nous attaquer véritablement à

l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre, pas plus que nous ne pourrions éviter les graves conséquences des changements climatiques, même si celles-ci découlent de l'activité humaine. Deuxièmement un tel accord doit viser l'obtention de résultats durables. Troisièmement, il se doit d'être efficace sur le plan écologique, mais établir un équilibre entre la protection de l'environnement et la prospérité économique. Quatrièmement, il doit favoriser la mise au point et le déploiement de technologies à faibles émissions. Enfin, il doit prévoir des mesures face à la nécessité vitale de s'adapter aux effets des changements climatiques.

Il est clair que, pour que les discussions de Copenhague aboutissent en 2009, nous devons rompre avec nos habitudes. Il faudra faire preuve de souplesse, y compris dégager des compromis ainsi qu'agir avec espoir, détermination et clairvoyance. Bref, nous devons, tous autant que nous sommes, mais tout particulièrement les gros émetteurs, montrer la voie à suivre. Pour conclure, je dirais que le monde entier nous observe, et nous devons tous apporter notre pierre à l'édifice.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Andrei Dapkunas, Représentant permanent du Bélarus.

M. Dapkunas (Bélarus) (*parle en russe*) : Le Bélarus se félicite de l'accord conclu à Bali sur les mesures à prendre pour parvenir à un accord pouvant remplacer le Protocole de Kyoto.

Pour nous, en ce qui concerne le résultat de ce processus, le bon sens et le simple instinct de conservation humain n'encouragent rien moins que l'optimisme. Toutefois cet optimisme demeure extrêmement prudent. Ce n'est pas un hasard, nous semble-t-il, si le premier jour de notre débat a été consacré aux discussions thématiques très stimulantes. Malheureusement, s'agissant du problème mondial des changements climatiques, l'inspiration, cette source qui donne la volonté ou la capacité d'agir, doit encore laisser place à l'action. Nous n'avons pas encore eu le courage d'arrêter de jouer à tirer la couverture à soi pour enfin commencer à obtenir, et non plus seulement rechercher, des résultats doubles grâce à une action commune, qui s'appuierait sur une plus grande attention portée aux problèmes et difficultés rencontrés par les autres, en particulier ceux qui se trouvent dans une situation moins privilégiée et qui ont le plus besoin

d'assistance, et sur une meilleure compréhension de ces problèmes et difficultés. Nous avons toujours fortement tendance à aborder même les tâches les plus extraordinaires comme s'il s'agissait d'activités courantes.

Je voudrais d'ailleurs en citer un exemple. Dans le cadre du Protocole de Kyoto, le Bélarus, pays en transition, a décidé de son propre chef d'atteindre le plus haut degré requis en la matière en réduisant ses émissions de gaz à effet de serre au même niveau que celui imposé aux pays développés de l'Union européenne. La Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Kyoto a décidé, à l'unanimité, d'inclure le Bélarus à la liste des pays visés à l'annexe B. Malheureusement, depuis que cette décision a été prise il y a 15 mois, elle n'a été ratifiée que par trois États. Or, pour que cet amendement entre en vigueur, 132 pays doivent engager des procédures internes. Il est donc clair qu'à un tel rythme de ratification, l'amendement au Protocole de Kyoto, qui est d'ailleurs le seul amendement, n'entrera jamais en vigueur.

Nous appelons toutes les Parties au Protocole de Kyoto et le Secrétaire général à faire véritablement de la question des changements climatiques une priorité et à inviter les États à engager rapidement les procédures nationales nécessaires pour que l'amendement entre en vigueur. Bien entendu, nous comprenons que ce type de mesure n'aura pas d'effet à l'échelle mondiale, toutefois les initiatives de cette nature, prises au plan national, représenteront un précédent important. L'attention que les États Membres de l'ONU pourraient ainsi porter à un problème technique même mineur permettrait de confirmer la capacité collective de la communauté internationale de mener sans délai une action conjointe pour lutter contre les effets pervers des changements climatiques.

Le Bélarus sait qu'il est nécessaire d'adopter une démarche globale face au problème des changements climatiques. Cependant, aujourd'hui, nous pensons qu'il est fondamental d'attirer plus particulièrement l'attention sur la question de la mise au point, de manière conjointe, de technologies écologiquement sûres et de leur transfert vers les pays qui en ont besoin. Résoudre ce problème aura aussi une influence positive sur le succès des efforts visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à promouvoir le développement durable à l'échelle mondiale. L'ONU prend déjà des mesures concrètes pour mettre en place

un mécanisme permettant d'étendre l'accès des pays en développement et des pays en transition aux nouvelles technologies, notamment dans les domaines des énergies nouvelles et renouvelables, du rendement énergétique et de la conservation de l'énergie, ce qui contribuerait à atténuer les effets néfastes des changements climatiques.

Nous proposons que le Secrétaire général et l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement envisagent la possibilité de fournir aux bureaux régionaux et de pays des Nations Unies des spécialistes et le matériel nécessaires pour assurer la mise au point et le transfert des technologies relatives à l'environnement et à l'énergie. Nous estimons que les technologies de pointe en matière d'énergies nouvelles et renouvelables, de rendement énergétique et de conservation de l'énergie devraient être un bien commun de l'humanité. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions espérer obtenir des progrès importants en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de prévention du réchauffement climatique. Nous sommes convaincus que l'Assemblée générale et le Conseil économique et social ont un rôle décisif à jouer dans ce processus complexe.

À cet égard, le Bélarus propose qu'à la prochaine session de l'Assemblée générale, un débat thématique soit organisé sans délai pour débattre de cette question. Nous espérons sincèrement pouvoir compter sur le soutien actif des États Membres et du Secrétariat pour organiser ce débat.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Jairo Montoya, Représentant permanent adjoint de la Colombie.

M. Montoya (Colombie) (*parle en espagnol*) : Ma délégation souscrit à la déclaration faite par le représentant d'Antigua-et-Barbuda au nom du Groupe des 77 et de la Chine.

La Colombie se félicite de l'initiative prise d'organiser le présent débat, qui permettra, à n'en pas douter, de préserver le haut degré de priorité que l'on doit accorder à la question des changements climatiques parmi les préoccupations multilatérales. Il est tout à fait opportun de pouvoir échanger les vues sur la manière dont le système des Nations Unies peut mieux contribuer à l'action menée pour faire face aux changements climatiques. À cet égard, nous nous félicitons du rapport du Secrétaire général sur la

question et nous apprécions la manière dont il contribue à notre débat.

Je voudrais exposer les principales réflexions et idées qu'inspire à la Colombie le thème qui nous réunit aujourd'hui.

Au niveau de l'ONU, il est clair que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Protocole de Kyoto constituent le cadre principal de prise de décisions intergouvernementales sur la question des changements climatiques. Les débats de l'Assemblée générale devraient d'ailleurs réaffirmer cette prévalence et reconnaître l'intégrité et l'autonomie de la Conférence des Parties à la Convention.

Le système des Nations Unies devrait s'attacher plus particulièrement à promouvoir et à soutenir la bonne application des décisions intergouvernementales convenues dans le contexte de la Convention et du Protocole de Kyoto. Le rapport du Secrétaire général décrit les mandats des différents organes du système en matière de changements climatiques et détermine les diverses actions que chacun pourrait entreprendre dans ce domaine. Mais pour mener ces actions, il est indispensable d'analyser les capacités de ces entités. Par exemple, il convient d'examiner le rôle des organes des Nations Unies en charge des questions d'énergie, d'eau et des océans, ainsi que leur capacité véritable d'aborder les questions intergouvernementales d'une manière qui contribue au débat sur les changements climatiques.

Quoi qu'il en soit, la Colombie reconnaît qu'il est important de recenser les moyens supplémentaires par lesquels le système pourrait s'engager et contribuer davantage dans ce domaine. À cet égard, les organismes des Nations Unies doivent respecter cinq conditions élémentaires. Ils doivent rester cohérents avec l'orientation générale fournie par la Convention; ils doivent limiter leurs activités à leur mandat thématique respectif; ils doivent tenir compte de leurs capacités réelles et de leurs avantages comparatifs; ils doivent éviter de se disputer les ressources disponibles; et surtout, ils doivent suivre une approche fondée sur le développement.

De ce point de vue, nous insistons sur la nécessité urgente de tenir compte des dimensions multiples qui caractérisent le lien qui existe entre le développement et les changements climatiques et qui ne sont pas nécessairement couvertes par le programme thématique

des négociations entreprises dans le cadre de la Convention. Le *Rapport mondial sur le développement humain 2007-2008* du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) reconnaît plusieurs de ces dimensions et met l'accent sur les effets néfastes que les changements climatiques ont sur les progrès dans la lutte contre la pauvreté et dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Les actions entreprises par le système des Nations Unies pour faire face aux changements climatiques doivent donc rester cohérentes avec celles menées pour atteindre les objectifs de développement convenus à l'échelon international, y compris les OMD. Toute stratégie mise en place dans le domaine des changements climatiques doit par conséquent être compatible avec les priorités en matière de croissance économique et de bien-être social des pays en développement. De même, le système doit intensifier ses efforts pour contribuer à combler le fossé qui existe entre les engagements pris et les progrès véritables accomplis vers la réalisation des objectifs de développement.

Les institutions, fonds et programmes des Nations Unies ont chacun un mandat précis pour aider les pays en développement à mettre en œuvre leurs politiques nationales de développement durable. Je pense à cet égard au Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), au PNUD, à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et à l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel.

Une partie de cet appui devrait se concentrer sur le renforcement des capacités nationales sur le terrain. Cela est particulièrement vrai pour les activités d'adaptation, auxquelles le PNUD et le PNUE peuvent également contribuer.

Par ailleurs, le renforcement des capacités est pertinent dans des domaines précis tels que la mise en œuvre de stratégies de suivi du climat, la réduction des catastrophes et les systèmes d'alerte rapide; l'augmentation des possibilités d'accès à des fonds et à des mécanismes internationaux tels que le Fonds pour l'environnement mondial et le Mécanisme pour un développement propre; la production et l'échange de connaissances scientifiques; et la mise au point d'initiatives de coopération Sud-Sud, appuyées par des programmes triangulaires.

Un autre aspect tout aussi important tient à la promotion de conditions internationales propices à la mise en œuvre de mesures de la part des pays en développement. Parmi ces conditions, nous tenons à souligner le respect des engagements pris en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre par les pays développés; des ressources suffisantes pour financer les besoins d'adaptation et encourager les mesures d'atténuation volontaires; le transfert de technologies soucieuses de l'environnement à des conditions favorables; et la dissémination d'informations objectives et complètes sur les incidences des changements climatiques. À cet égard, la Colombie tient à souligner le rôle central du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat en tant qu'organisme chargé de produire les informations scientifiques, techniques et socioéconomiques nécessaires pour comprendre ce phénomène. S'agissant de ces conditions favorables, nous tenons également à signaler la nécessité d'une coopération accrue entre les divers accords multilatéraux relatifs à l'environnement, ainsi qu'entre ces accords et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Nous soulignons aussi la nécessité d'améliorer l'efficacité du PNUE.

S'agissant des partenariats, nous tenons à mettre en relief les perspectives ouvertes par le Pacte mondial des Nations Unies en tant que plate-forme de promotion de la responsabilité sociale des entreprises dans le domaine de l'environnement.

Ma délégation a évité à dessein le débat sur l'architecture du système, qui risquerait de détourner l'attention de ce que l'Organisation peut vraiment faire face aux changements climatiques. Outre le programme de cohérence et les débats sur le cadre institutionnel de l'ONU concernant les activités liées à l'environnement, il importe de recenser tout ce qui pourrait apporter des contributions efficaces dans ce domaine.

C'est pourquoi, dans le cadre de l'approche que nous avons proposée, la seule façon d'aborder vraiment à l'unisson la question des changements climatiques consiste à partager l'objectif stratégique relatif aux grandes questions du développement. Par ailleurs, ce ne serait que justice pour ceux qui, alors même qu'ils n'ont pas la responsabilité historique de ce problème, sont les plus gravement touchés par ses répercussions environnementales, économiques et sociales.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M^{me} Rosemary Banks, Représentante permanente de la Nouvelle-Zélande.

M^{me} Banks (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : La Nouvelle-Zélande se félicite de pouvoir apporter sa contribution à ce débat thématique.

Ma délégation tient d'emblée à s'associer à la déclaration faite hier par le représentant du Royaume des Tonga au nom du Forum des îles du Pacifique.

La Nouvelle-Zélande a été très heureuse d'assister, à Bali, au lancement de nouvelles négociations sur une action coopérative à long terme dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Les réunions tenues à Bali ont signalé la volonté de la communauté internationale de renforcer la lutte contre les changements climatiques en intensifiant les mesures d'atténuation, d'adaptation, de financement et de transfert de technologies.

La Nouvelle-Zélande se félicite du rapport du Secrétaire général (A/62/644) sur les activités concernant les changements climatiques menées par divers organismes et organes associés de l'ONU. Si nous prenons bonne note du large éventail d'initiatives relatives aux changements climatiques prises par des organismes des Nations Unies, nous considérons que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques est le principal organe de l'ONU chargé de cette question. Au cours des deux prochaines années, la Convention-cadre définira le programme et l'orientation stratégique d'une action internationale.

La Nouvelle-Zélande reconnaît qu'il existe un lien entre les changements climatiques et le développement durable. L'impact des changements climatiques sur le développement est réel et pose un problème à la réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelon international, y compris les objectifs du Millénaire pour le développement. Comme nombre d'orateurs l'ont fait remarquer, ce sont les pays et les populations pauvres qui se ressentiront d'une manière disproportionnée des conséquences négatives de ce phénomène.

Traiter de la question des changements climatiques par rapport au développement exigera donc de la part des bailleurs de fonds qu'ils harmonisent davantage leurs efforts et qu'ils s'alignent sur les plans

et les systèmes des pays en développement, ce à quoi les encourage la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide. La Nouvelle-Zélande est résolue à appliquer les Principes de Paris. C'est pourquoi nous nous félicitons des efforts que font les dirigeants des pays du Pacifique pour donner une place prioritaire à l'élaboration de plans nationaux d'adaptation et pour les incorporer dans les plans de développement nationaux.

La Nouvelle-Zélande est un petit pays qui n'est responsable que de 0,2 % des émissions mondiales. Si nous ne pouvons pas, à nous seuls, réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre, il nous semble que nous pouvons apporter notre contribution. Par exemple, la Nouvelle-Zélande est en train de mettre au point un dispositif global d'échange de droits d'émission pour tous les secteurs de l'économie et pour les six gaz, pas seulement le dioxyde de carbone. Nous avons inclus les secteurs difficiles de l'agriculture et de la sylviculture. Nous espérons que, en temps voulu, d'autres pays jugeront ce modèle utile, et nous serions heureux de partager notre expérience en la matière.

Nous sommes également déterminés à aider à trouver des solutions au problème difficile des émissions de gaz à effet de serre provenant du bétail, lesquelles représentent 50 % des émissions de la Nouvelle-Zélande. À cette fin, la Nouvelle-Zélande a joué un rôle moteur dans la création du réseau LEARN (Livestock Emissions Abatement Research Network).

Le LEARN, lancé en Nouvelle-Zélande en décembre 2007, est un groupe international de recherche qui réunit des scientifiques et des responsables du monde entier. Son objectif est de

mieux faire comprendre ce que sont les émissions de gaz à effet de serre provenant du bétail et de mettre au point des solutions économiques pour réduire ces émissions. Les technologies mises au point par l'intermédiaire du LEARN profiteront aux pays développés comme aux pays en développement. Le réseau LEARN fonctionne comme un partenariat car les participants ont tous intérêt à remédier au problème des émissions provenant du bétail et parce que tous les partenaires du réseau peuvent l'enrichir.

D'autres types de partenariats peuvent donner les moyens de traiter de problèmes spécifiques et de parvenir à des résultats déterminés. La Nouvelle-Zélande participe à deux initiatives de ce type : le International Carbon Action Partnership (ICAP) et le Conseil international pour les initiatives écologiques locales. Nous pensons que l'ICAP jouera un rôle important dans le développement des marchés internationaux du carbone et que le Conseil international pour les initiatives écologiques locales peut être un catalyseur dans la lutte contre les changements climatiques au niveau crucial des pouvoirs publics locaux et régionaux.

Si nous reconnaissons qu'il y a encore un travail important à faire dans les années à venir dans le contexte des négociations sur la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Protocole de Kyoto, nous avons le sentiment que les parties prenantes ont bon espoir que nous pourrions tous mener des actions tangibles et pratiques pour relever les défis que posent les changements climatiques.

La séance est levée à 18 heures.